

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

26 juin 2014 à 20 heures

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de M. Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

- Appel des membres présents par Monsieur Célestin.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN à M. OLLIVRY

Mme AGUILAR à Mme ROLLAND

- **Approbation des comptes rendus du 28 mars et du 10 avril 2014.**

M. le Maire : Avez-vous des remarques ou des questions sur ces 3 documents ?

(Aucune remarque n'est formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.)

- **Liste des décisions prises pendant l'intersession.**

M. RUFAT : Concernant l'association Décollage, quelles sont les fonctions de cette association ?

M. le Maire : C'est une association qui en l'occurrence fait de la danse hip-hop, mais qui fait aussi des actions humanitaires. Elle a lancé des

actions humanitaires dans le passé, je crois au Sénégal et dans d'autres pays d'Afrique.

M. RUFAT : La convention est faite pour une occupation ponctuelle ou bien pour toute l'année ?

M. le Maire : Ce n'est pas ponctuel, c'est continu.

Mme HAGEL : Pour la décision n°1, qu'est-ce que c'est qu'une « analyse fiscale et territoriale » ? Je voudrais savoir si cela donne la possibilité d'avoir l'ensemble des noms, adresses et foyers fiscaux sur la ville ?

M. le Maire : Oui, nous avons tout.

Mme HAGEL : Par exemple vous avez la date de naissance et tout l'état civil ?

M. le Maire : Oui

Mme HAGEL : J'ai plusieurs questions concernant ce point...

M. le Maire : Cela concerne toutes les mairies de France, les 37.000 mairies. Ce n'est pas spécifique à Antony.

Mme HAGEL : Lorsque le CCAS envoie une invitation aux gens qui sont inscrits sur les listes électorales par exemple pour les cadeaux et les sorties, car ce ne sont que les gens inscrits sur les listes électorales qui reçoivent l'invitation pour aller par exemple à la Tour Eiffel, or j'ai constaté très récemment que plusieurs personnes qui, pour des raisons que je ne connais pas, se sont récemment inscrites sur ces listes, n'ont rien reçu, et également que des gens qui se trouvent être des Antoniens depuis 40 ans mais qui ne sont pas sur les listes électorales n'avaient pas reçu d'invitation. Je vous le certifie, je me suis renseignée et ça m'a été confirmé.

Donc je suis contente d'apprendre que la Mairie a l'ensemble des adresses des foyers fiscaux et je pense qu'il faudrait peut-être vérifier.

Mme BERGEROL : En effet pour connaître les personnes de plus de 65 ans on prend les listes électorales, c'est bien pratique parce que nous n'avons pas à notre disposition d'autres fichiers, nous n'avons pas de fichiers CCAS. En revanche, toute personne de plus de 65 ans résidant sur Antony, si elle en fait la demande ou si on en a connaissance par un autre biais ou si elle s'inscrit pour les cadeaux et les sorties, est invitée. Moi-même j'ai rencontré des gens inscrits sur les listes électorales habitant Antony depuis 20 ans et qui n'ont pas reçu l'invitation pour cette année ou l'année d'avant, vous savez La Poste parfois n'envoie pas. Ces gens-là doivent saisir le CCAS et on va les inscrire sur la liste des bénéficiaires de plus de 65 ans.

Mme HAGEL : Mais non, on ne peut pas discriminer les habitants, il n'y a pas d'un côté ceux qui sont inscrits sur les listes et qui reçoivent systématiquement vos invitations, et les autres, ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes et qui doivent demander. C'est de la discrimination !

Mme BERGEROL : Mais non.

Quand ils s'inscrivent, quand ils se font connaître, ils reçoivent par la suite tous les courriers mais en effet, s'ils ne se font pas connaître...

Mme HAGEL : Ce n'est pas normal qu'au-dessus de 65 ans les personnes doivent se faire connaître pour pouvoir bénéficier des dispositifs du CCAS. Cela ne se fait pas, cela n'est pas légal. Les habitants d'une ville doivent être tous traités de la même manière, c'est une obligation légale.

Mme BERGEROL : Sauf que l'on n'a pas de fichier...

Mme HAGEL : Si, le fichier dont on vient de parler.

M. le Maire : Concernant le fichier fiscal, l'âge ne figure pas sur le fichier, pourquoi voulez-vous qu'il figure sur le fichier du CCAS, il n'y a aucune raison ? Et sur les bases locatives, l'âge ne figure pas non plus et quand

bien même il y serait, la CNIL nous interdirait de l'utiliser, et Monsieur Feuillade le sait très bien. Vous ne le savez peut-être pas mais Monsieur Feuillade, lui, le sait, il ne vous l'a pas dit, il faut vous parler !

Mme BERGEROL : Si vous voulez faire croire qu'il y a une discrimination à Antony sur des gens qui seraient inscrits ou pas inscrits, et donc en filigrane qui seraient français ou pas français, vous n'allez pas y arriver.

Mme HAGEL : Mais pas du tout, je parle aussi de gens qui ne sont inscrits sur les listes électorales et qui sont français, il y en a.

Mme BERGEROL : C'est par le biais des associations qu'on a les personnes, et d'ailleurs les colis de Noël par exemple sont tellement connus que les gens viennent les chercher.

Mme COVI : Je peux dire que l'association des Femmes Relais a attiré à plusieurs reprises l'attention du CCAS sur des personnes qui ne sont pas françaises et qui ne recevaient pas les colis de Noël par exemple, et ça a été régularisé. Il y a même des personnes qui reçoivent des colis à leur domicile quand elles ne peuvent pas se déplacer. Il faut se faire connaître, c'est tout.

Mme HAGEL : Comme quoi il y en a bien qui ne le reçoivent pas. Nous avons une réponse, merci.

J'ai une autre question sur le point 27 : pouvez-vous nous donner des précisions sur l'assurance dont il s'agit pour les expositions de la Maison des Arts ?

M. le Maire : Oui, quand on expose des œuvres qui ont de la valeur, il faut prendre une assurance.

Mme HAGEL : Même quand il s'agit de peintres très connus...

M. le Maire : Oui, surtout quand il s'agit de peintres très connus !

Mme HAGEL : 956 € par an, ce n'est pas beaucoup...

M. le Maire : Ce n'est pas par an, c'est un supplément pour l'exposition Jansem, c'est un peintre très connu, les œuvres coûtent cher, et donc il y a eu un supplément.

Mme HAGEL : Merci. Je voudrais aussi une explication sur les points 35, 48 et 52, cela concerne le 4 avenue François Arago, il y a 3 entreprises qui changent de siège social, de lieu de siège social, quasiment en même temps au même lieu, je voudrais savoir s'il y a du nouveau sur cela ?

M. le Maire : Non, nos bâtiments sont de plus en plus remplis à Antonypole.

Mme HAGEL : D'accord.

M. le Maire : Et nos recettes de location augmentent chaque année.

Mme HAGEL : L'important n'est pas seulement les recettes, c'est aussi que le territoire soit attractif, c'est cela qui est important.

M. le Maire : Il l'est.

M. FEUILLADE : Une précision : ce sont des entreprises qui sont appelées à rester sur cette zone, quelle est leur compatibilité avec votre projet dont on n'a pas vraiment connaissance aujourd'hui sur le devenir d'Antonypole ? J'ai posé les questions à la commission des affaires économiques, on a parlé de la Foire aux Vins mais on n'a pas parlé de cet important dossier d'Antonypole. Est-ce que ce sont des entreprises précaires ? J'y suis encore passé cet après-midi, ça ne correspond pas, me semble-t-il, au projet que vous avez présenté dans la consultation il y a un an sur Antonypole.

M. le Maire : Monsieur Feuillade, vous jouez à quoi ? Vous faites semblant de tout ignorer de la vie de la ville ! Est-ce que vous ignorez que le réseau du Grand Paris a été retardé ?

M. FEUILLADE : Je ne l'ignore pas du tout !

M. le Maire : L'ouverture de la gare aura lieu en 2025, au pire en 2027, et ce n'est même pas sûr ! Le pire n'est jamais sûr mais le mieux non plus, surtout avec le Gouvernement actuel. Donc la gare arrivera en 2025, avant 2025 pensez-vous qu'il soit possible vraiment de faire venir des entreprises dans des conditions définitives ? Non.

M. RIVET : Cela se passe à Wissous.

M. le Maire : Oui, je sais qu'ils sont très forts à Wissous ! Nous, nous avons 2 fois ou 3 fois plus d'emplois sur la zone d'Antonypole qu'en a Wissous. On en a beaucoup plus et les entreprises ont un nettement plus haut niveau. Je peux vous dire, les chiffres sont là, regardez les impôts locaux que nous récoltons par rapport à Wissous, c'est très net, la différence est considérable. Donc à Antonypole, pour le moment, notre objectif est de remplir les bâtiments actuels dont nous avons maintenant le contrôle en grande partie, pas totalement mais il y en a une bonne part, plus de 35% des bâtiments sont à la ville ou à l'EPF 92, par conséquent notre objectif est de les remplir et nous aurons à discuter dans les années qui viennent du plan d'aménagement que nous allons définir pour ce futur quartier de ville, mais ce sera un plan qui ne s'appliquera qu'au fur et à mesure que les entreprises accepteront de venir tant qu'il n'y aura pas la gare. Quand la gare arrivera, ce projet pourra se mettre en œuvre mais dans l'immédiat, la plupart des bâtiments actuels resteront en l'état, avec des baux précaires.

M. FEUILLADE : Mon propos n'était pas du tout polémique...

M. le Maire : Je sais bien, ce n'est pas votre genre du tout !

M. FEUILLADE : Il faut arrêter les procès d'intention systématiques, je vous pose des questions qui me semblent tout à fait légitimes d'autant plus que cette zone, pour avoir consulté longuement le dossier, ne prévoit pas que des activités économiques, elle prévoit aussi des activités du

logement. Et on observe aujourd'hui, au moins sur un secteur qui normalement est fait pour du logement, je pense au secteur Ravel, etc, que les locaux sont plus ou moins vides, où il y a quelques entreprises seulement qui ont été installées, et donc si je vous pose cette question, c'est pour savoir quelle est la compatibilité entre ces entreprises et les projets de logements que vous avez ? Vous nous dites qu'on attend 2027 pour aménager cette zone mais est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions comme par exemple commencer par secteur dans cette zone et avancer sur cette zone sans attendre 2025 ou 2027 ? Vous le savez bien, personne aujourd'hui n'est capable de dire si finalement tout ces machins-là se feront d'ici 2025 ou 2027.

M. le Maire : Si ça ne se fait pas, vous ne ferez jamais venir beaucoup d'habitants dans ce quartier qui aujourd'hui est totalement enclavé, et vous le savez bien car vous n'habitez pas loin. Quand il faut 26 minutes pour arriver à la gare d'Antony, on ne va quand même pas faire venir des milliers d'habitants sur ce site qui est si mal desservi. Le jour où il y aura une gare, ce sera différent. La faute à qui ? C'est le Gouvernement qui a retardé la gare, ce n'est pas nous. On ne peut pas loger des gens n'importe où.

D'autres questions ?

Mme DELPECH : A propos des questions 20, 21, 22, 23, pourquoi y a-t-il autant de décisions modificatives sur des régies d'avance ?

M. le Maire : C'est normal, ça revient tout le temps, les régies d'avance changent régulièrement de personnel. Dès qu'il y a un changement dans le service, ça change, et là pour le cinéma je ne sais quelle est la raison...

Mme DELPECH : Il y a eu changement d'adresse, et on a doublé les caisses à un certain moment.

M. le Maire : Oui, c'est ça.

Mme DELPECH : Pour la question 32, il y a deux conventions avec la Maison Familiale de Jardres, quel type de séjour fait cette maison familiale et pour quel public ?

M. le Maire : C'est une question qui concerne Un, Deux, Trois Malins, est-ce qu'on a la réponse ?

M. AIT-OUARAZ : On vous répondra sur le contenu du séjour ; par contre le public de Un, Deux, Trois Malins, je suppose que vous le connaissez, ce sont des enfants de plusieurs écoles, notamment Anatole France, Noyer Doré et certains de Pajeaud.

Mme DELPECH : Oui mais sur le site internet, j'ai vu que ça concernait des adolescents, c'est pour cela que je pose la question.

M. AIT-OUARAZ : On va vérifier.

Mme DELPECH : J'ai une dernière question sur la numéro 53 : quelles sont les installations sportives que vous allez mettre au profit du Football Club de Cantou ?

M. le Maire : Le stade Velpeau. C'est déjà fait, c'était le 6 juin.
Plus de questions ?

- Déclarations d'intention d'aliéner.

M. RUFAT : Une question sur la page 5 : il y a une acquisition de 12 studios qui est faite par Antony Habitat à un coût que je trouve assez élevé, il est à plus de 2700 € le mètre carré. Et à la page 3 et à la page 9, il y a des acquisitions dans le même immeuble à 2 000 ou 2 100 € le mètre carré, je trouve que c'est un décalage assez impressionnant ; et en plus ces logements sont dégradés et nécessitent des travaux.

M. le Maire : Vous n'ignorez pas que généralement les studios coûtent plus cher au mètre carré que les grands logements

M. RUFAT : Oui mais ça veut dire que le coût d'acquisition réel et disponible va devenir plus que prohibitif, on va être à 3 500 ou plus le mètre carré. On nous a dit que c'était dégradé

M. LEGRAND : Ils ne sont pas si dégradés que cela.

M. RUFAT : On nous a dit qu'ils étaient très dégradés et même insalubres.

M. FEUILLADE : Nous avons eu à examiner à Antony Habitat cette acquisition. Dans les rapports qui nous ont été présentés, on dit que concernant l'électricité, ces logements sont dangereux.

M. LEGRAND : Vous n'avez pas écouté ce que vous a dit Antony Habitat : ce sont 50 000 € de travaux pour remettre en l'état l'électricité sur l'ensemble des petits studios.

M. FEUILLADE : Oui, c'est ce que je vous dis. Dans le rapport qui a été présenté pour un prix de 2 750 €, on a le prix du neuf qu'est censé acheter, si un jour ça se fait, Antony Habitat pour les immeubles de Pitch Promotions, c'est le même prix, on paye là au prix du neuf.

Mais au-delà de la question, on en avait discuté aussi à la réunion d'Antony Habitat et c'était un peu un consensus, aujourd'hui la question se pose sur les estimations faites par France Domaine. Ces estimations conduisent systématiquement, à notre avis, à majorer les coûts et donc à favoriser la spéculation immobilière dès lors qu'il s'agit d'opérations destinées à du public ou du social, comme pour Antony Habitat. Et on l'avait dit à Antony Habitat, il faut intervenir auprès de France Domaine pour qu'ils cessent des pratiques qui conduisent systématiquement à l'encontre de la construction sociale.

C'est la remarque que je voulais faire, c'est un vrai problème aujourd'hui, on voit que c'est dans le même immeuble, le même immeuble de la rue de la Méditerranée, on dit 2 750 € pour des studios de 12 mètres carrés

avec toutes les réserves que je faisais tout à l'heure, ces appartements étaient, il y a encore quelque temps, quasiment insalubres, il faut s'en rappeler. Et à côté, dans le même immeuble, avec des appartements un peu plus grands, je peux l'entendre, on a 2 100, 2 150 € ou 2 300 €. Il y a un vrai problème de cette administration des Domaines depuis quelque temps.

M. le Maire : Vous n'avez pas entièrement tort sur le sujet, je suis d'accord avec vous et vous avez donc répondu à Monsieur Rufat. Question suivante ?

Mme HAGEL : Page 21, on a un terrain de 1 000 mètres carrés avenue Le Nôtre, c'est pour construire un pavillon ?

M. le Maire : Oui. De toute façon, le règlement de lotissement ne permet pas de faire autre chose.

Mme HAGEL : Je voulais vous l'entendre dire, merci beaucoup.

M. le Maire : Je propose de passer à l'ordre du jour.

- 1 - Adoption du règlement intérieur du conseil municipal.

(Rapporteur : Monsieur Sénant)

M. le Maire : Comme vous le savez, à chaque mandat le conseil municipal doit se doter d'un règlement intérieur. Nous avons un règlement intérieur sur le mandat 2008-2014 qui avait été adopté lui aussi au cours d'un des premiers conseils du mandat. Nous l'avons examiné en réunion d'un groupe de travail constitué par des représentants de la majorité et de l'opposition et nous sommes arrivés à un projet que nous vous soumettons, qui reprend un certain nombre de demandes et de propositions de l'opposition et d'autres demandes de la majorité.

Par exemple, article 1, il y a l'alinéa qui a été demandé par l'opposition : « Le conseil municipal se réunit à l'Hôtel de Ville », cela, c'est clair ; « en

cas de nécessité il peut exceptionnellement être convoqué en tout autre lieu du territoire communal sur décision du Maire ». Nous avons accepté cet amendement.

L'article 2 est inchangé.

A l'article 3 l'opposition demandait une phrase supplémentaire sur l'alinéa 2 qui a été acceptée : « L'objet de la demande est inscrit à l'ordre du jour dans le cas où il y a une réunion spéciale. »

Article 5, il y a une autre demande de l'opposition qui remplace les mots « la majorité des membres en exercice assiste à la séance » par « est présente », c'est une modification mineure, certes, mais intéressante.

Article 9, même chose, un changement de termes, on remplace « des groupes représentatifs » par « des groupes d'élus », c'est intéressant et ce n'est pas tout à fait la même chose.

Article 10 : « Les séances peuvent être retransmises par des moyens de communication audiovisuels », on ajoute « et notamment par internet », ça recouvre l'ensemble des moyens de communication audiovisuels. C'est aussi à la demande de l'opposition, vous voyez qu'on a été très ouverts aux demandes de l'opposition. Les choses peuvent se faire d'une manière très consensuelle entre la majorité et l'opposition.

Article 20, on arrive dans les articles qui ont davantage bougé : il s'agissait, à la demande de l'opposition, d'ajouter un membre de phrase sur l'alinéa 2 : on avait : « Le président et le rapporteur peuvent prendre la parole à tout moment » et on ajoute « mais seul le président peut interrompre un intervenant » comme si les rapporteurs avaient l'habitude ici d'interrompre les intervenants. Je ne pense pas que ça arrive très souvent, les rapporteurs de la majorité sont généralement des gens sérieux et calmes qui n'interrompent pas les intervenants...

... mais on le précise, c'est très bien.

Le troisième paragraphe par contre a été modifié à la demande de la majorité : « chaque groupe pourra intervenir à deux reprises sur la même question, les interventions doivent être directement en lien avec l'objet de la délibération. » En clair, les trois groupes de l'opposition et le groupe de la majorité peuvent intervenir mais pour parler du sujet sans pouvoir lancer des débats sur des sujets qui n'ont rien à voir avec la question à l'ordre du jour. On l'a demandé mais je pense qu'on est tous d'accord pour ne parler que du sujet.

Ensuite, le paragraphe suivant est totalement nouveau et il est à la demande de la majorité : « les interventions relatives au débat d'orientation budgétaire, au rapport sur la situation de la ville en matière de développement durable, au compte administratif, au budget primitif, aux décisions modificatives de crédit, à la fixation annuelle des tarifs municipaux et aux contrats de délégation de service public, sont limités à 10 minutes au total par groupe ». Jusque là il n'était pas prévu de limite de temps de parole mais la majorité a considéré que franchement, pour que les débats du conseil municipal soient attrayants pour le public qui se presse derrière, ou qui pourrait être appelé à suivre les débats par les moyens de communication audiovisuelle dont on a parlé tout à l'heure, il valait mieux que nous soyons concis, que nous sachions résumer notre pensée, et que l'on parle clairement et rapidement pour ne pas indisposer le public ; M. Rivet le dit souvent, il déplore que l'abstention soit aussi forte, eh bien si vous voulez que l'abstention soit moins forte, il faut que les citoyens puissent suivre les débats municipaux et ne soient pas découragés par des envols trop longs et hors sujet. Voilà l'objet de ce paragraphe.

Et le paragraphe suivant est également de la majorité : « Les interventions relatives à l'ensemble des autres délibérations sont limitées

au total à trois minutes par groupe. » Dix minutes donc pour les interventions les plus importantes et trois minutes pour les autres, sincèrement je pense qu'il est facile d'arriver à faire passer son point de vue en trois minutes, ça représente une page et demie ou deux pages quand c'est écrit gros, franchement c'est suffisant. Il y a eu un débat, on s'est dit que trois minutes ça paraissait intéressant.

Et enfin le sixième paragraphe a fait l'objet d'un accord entre la majorité et l'opposition : « Les présentations de dossier par les rapporteurs sont également limitées à 10 minutes », c'est-à-dire que les rapporteurs aussi ne peuvent pas passer des heures à présenter leur rapport. Ils doivent avoir aussi une pensée concise.

Donc les règles qui s'imposent aux intervenants s'imposent aussi aux rapporteurs. Quant au président, je vous assure qu'il ne parlera jamais plus de 10 minutes ni même plus que 3 sur les sujets secondaires.

L'article 23 est également un peu modifié, à la demande de l'opposition d'ailleurs mais ça va de soi : on avait voté en 2008 un amendement au règlement intérieur qui permettait, lorsqu'un conseiller tenait des propos contraires à la loi, au règlement et aux convenances pour se livrer à des réflexions personnelles, ce qui arrive très rarement dans notre conseil bien entendu, de le rappeler à l'ordre une fois, il avait un carton jaune, et s'il était rappelé une deuxième fois il avait un carton rouge, dans ce cas-là le conseil pouvait, s'il le voulait, décider de lui retirer la parole pour le reste de la séance. Ce que nous a demandé l'opposition et que nous avons accepté, c'est que ce soit le maire qui le décide dans le cadre de son pouvoir de police, ce qui semble tout à fait normal. C'est une modification que nous avons acceptée aussi.

Article 24 : « Le Président déclare les discussions closes lorsqu'aucun groupe ne demande plus la parole sur les questions évoquées ou – c'est

une adjonction – lorsque le temps de parole imparti à chaque groupe est écoulé. » Puisqu'on fixe un temps de parole, il faut en tenir compte dans le règlement.

Article 28 : c'est un article nouveau demandé par la majorité également : « Les membres du conseil municipal doivent signaler au plus tard au début de leur examen qu'ils ne peuvent pas participer aux débats ni prendre part au vote des délibérations relatives aux sujets dans lesquels, soit ils ont des intérêts personnels soit ils sont mandataires ». Ce sont en fait des questions de conflits d'intérêt qui obligent des élus à ne pas voter des délibérations. Il faut qu'ils le signalent, ça va de soi mais ça va mieux en le disant.

Article 29 : Il s'agit là de la réunion de la commission des finances qui prépare le débat d'orientation budgétaire : « chaque groupe pourra présenter des observations pour la préparation de ce débat », bien sûr. Avant on avait mis « le président », il est plus démocratique de dire « chaque groupe ». C'était Monsieur Feuillade qui l'avait demandé.

Paragraphe suivant : « Chaque groupe a la faculté de soumettre 2 questions au lieu de 3 auparavant » mais le débat pourra durer 10 minutes, comme avant. Maintenant c'est 2 questions et 10 minutes alors qu'avant c'était 3 questions et 10 minutes. Par contre, là où l'on va dans le sens de l'opposition, c'est que « toute relance concernant une question ne tient pas lieu d'une nouvelle question mais est comptabilisée dans le temps global de 10 minutes. » Je pense que là-dessus on est d'accord.

Article 32 : Là aussi c'est une demande de l'opposition : « Les convocations faites par le président ou le vice-président sont accompagnées d'un ordre du jour et les réunions font l'objet d'un compte rendu succinct adressés aux membres de la commission. » Cette mesure

est déjà appliquée puisque je viens de recevoir plusieurs comptes rendus de commission et vous aussi sûrement.

Article 33 : Rien de nouveau.

Article 34 : « Chaque liste ayant obtenu des élus à l'occasion du renouvellement du conseil municipal disposera d'un espace d'expression dans le bulletin municipal. Cet espace intitulé « Tribune d'expression » sera constitué d'une page répartie de la façon suivante : la moitié de la page pour la liste de la majorité municipale, l'autre moitié répartie également entre les autres listes de l'opposition. » Donc la moitié de la page sera pour la majorité et l'autre moitié pour l'opposition. Voilà ce que nous avons sur ce point-là, et là il n'y a plus un accord général notamment de la part de l'opposition.

Voilà le projet que nous soumettons à votre vote.

Mme BERGEROL : Je n'ai pas fait partie de cette commission mais qui fait les comptes des temps de parole ?

M. le Maire : Qui va mesurer ? C'est le secrétariat général qui sera armé d'une horloge, d'un chronomètre qui sonnera. Cela dit rassurez-vous, on peut mesurer le temps de parole de manière intelligente et non de manière rigide et brutale comme au Parlement Européen.

Mme ROLLAND : Je vais faire une suggestion : ce serait bien que ce temps de parole soit visuel.

M. RIVET : J'ai regardé votre temps de parole, Monsieur le Maire, vous êtes à 8 minutes. Ce n'est pas pour vous agacer, Monsieur le Maire, vous n'avez pas besoin de ça pour être agacé, c'est pour donner ce qu'est la mesure du temps de parole. Cela fait 8 minutes, cela ne nous a pas paru très long, gardez cela en tête. C'est pour donner à ce conseil l'idée de ce que sont 8 minutes, ça ne nous a pas paru long et c'était nécessaire, il fallait que le rapporteur passe à travers tous les articles modifiés pour

expliquer, ça lui a pris 8 minutes, donc gardez cela en tête lorsqu'on abordera le problème des 3 minutes pour chaque groupe et chaque délibération. Cela paraît quand même vraiment excessif, je reviendrai sur cela tout à l'heure.

Effectivement nous avons eu une commission de travail sur ce projet, le projet nous a été communiqué à notre demande le vendredi et la réunion était le lundi. Pendant ce temps-là, on a travaillé, on a envoyé à chacun des membres de ce conseil une dizaine de pages de nos propositions que vous avez tous reçues, avec des adresses qui figuraient sur la ville d'Antony. Vous avez tous reçu nos propositions le lundi matin pour la réunion du soir et nous avons argumenté chacune de nos propositions.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui est le résultat de décisions prises. Le règlement intérieur, c'est un document très important, ce n'est pas que administratif, on a pu s'en rendre compte à travers les différents échanges, c'est le signe de la démocratie locale de notre ville, c'est montrer comment fonctionne le conseil et au-delà du conseil comment fonctionnent les autres organismes. C'est un document important et on a beaucoup travaillé dessus.

Quelques avancées ont été obtenues par la minorité : la tenue du conseil dans un autre lieu : nous aurions voulu que cette tenue du conseil dans un autre lieu puisse rapprocher le débat démocratique des citoyens en leur redonnant l'envie de refuser l'abstention, le maire y a fait allusion, c'est un combat que nous mènerons toujours parce qu'on pense que c'est extrêmement important de lutter contre l'abstention pour notre collectivité. Donc le fait que le conseil se déroule, par exemple s'il se déroulait au quartier du Noyer Doré où des actions nouvelles de politique de la ville vont être lancées, je pense que ça serait une excellente chose.

Le deuxième point obtenu est la retransmission des débats par internet. Nous l'avions déjà demandé lors de la précédente mandature, cela a été obtenu. Et puis la rédaction d'un ordre du jour et surtout d'un compte rendu parce que cela n'avait pas lieu, un compte rendu pour les commissions, ce qui n'existait pas précédemment. Cela assure quand même un minimum de préparation des commissions et de suivi des actions décidées.

Enfin, Monsieur le Maire l'a souligné, il y a quelques mises en conformité de certains points qui n'étaient pas réglementairement admissibles par la loi.

En revanche, quelques points qui pour nous sont fondamentaux -et quelques accrochages qu'il y a eus précédemment montrent que nous y sommes très attachés pour la ville et notre démocratie locale à travers l'expression des élus- ont été refusés par l'exécutif. Exécutif qui, à court d'arguments comme certainement il va le faire ce soir- a rapidement clos le débat par un syllogisme : « nous avons été élus par la majorité des voix, donc nous avons raison, donc nous appliquons notre proposition », c'est la façon dont, Monsieur le Maire, vous avez interrompu le débat lorsque vous n'aviez plus beaucoup d'arguments.

Alors je rappellerai quand même que la majorité qui siège ici dans ce conseil a été élue avec les voix de moins d'un électeur sur 3 inscrits sur la ville. Moi, je trouve que l'abstention, ça n'est pas drôle, vous pouvez rire de l'abstention, je ne trouve cela pas drôle du tout. Cela n'autorise pas le type d'attitude de mépris de l'opinion de la majorité des Antoniennes et des Antoniens. Pour illustrer mon propos et pour détendre l'atmosphère, je n'hésite pas à donner la parole à quelqu'un qui est connu dans notre pays, Alexis de Tocqueville, qui a écrit la chose suivante : « Je regarde comme impie et détestable cette maxime qu'en matière de

Gouvernement la majorité a le droit de tout faire. Je crois la liberté en péril lorsque ce pouvoir ne trouve devant lui aucun obstacle qui puisse retenir sa marche et lui donner le temps de se modérer lui-même ». Je crois que le mot « modérer » est extrêmement important pour la vie de la démocratie. Je pense que modérer ses propos, modérer ses interventions, modérer ses attitudes est important, or le projet qui nous est présenté n'est absolument pas dans cette ligne.

En effet, sur trois points majeurs ce règlement est plus qu'excessif dans les contraintes posées à l'expression de la minorité municipale par la majorité. A l'article 20, il y a la limitation du temps de parole à trois minutes par groupe pour chaque délibération, cette limitation n'existait pas dans la mandature précédente et la situation a pourtant permis, si j'ai bien compris, à la majorité d'être reconduite. Donc je ne vois pas l'intérêt de rajouter une contrainte. Les modalités des débats n'ont pas dû contraindre trop la majorité pour qu'elle soit réélue. Cette mesure est en outre illégale, et là je vous renvoie la jurisprudence de l'article L. 2121-8 : la jurisprudence stipule clairement que le règlement intérieur ne peut limiter excessivement le temps de parole des conseillers. C'est le jugement de la Cour d'Appel de Paris du 21 novembre 2005. Et puis l'autre article L 2121-19 dit ce qui suit : a été déclarée illégale la limitation du temps de parole des conseillers, c'est un arrêt de la Cour d'Appel de Versailles en décembre 2004 rejetant un article disant que nul ne parle plus de 2 fois sur la même question avec une limite totale du temps de parole de 6 minutes. Ce qui a été condamné et refusé, c'était 6 minutes et là nous en sommes à 3 minutes !

Nous pensons que dès lors que la conduite des débats et la police de l'assemblée sont pleinement reconnus au Maire, nous avons même insisté pour que le Maire soit le seul à interrompre et à conduire les

débats, le fait de rester dans des limites de temps raisonnables et compatibles avec la retranscription télévisuelle, -en commission c'est ce que vous avez dit et répété ici- le fait de rester dans des limites de temps raisonnables repose sur la capacité du Maire à asseoir son autorité et non sur des limitations de temps de parole. Mais c'est peut-être là la difficulté. Deuxième point : L'article 33 entraîne la constitution impossible de commission d'information et d'évaluation dans la configuration politique actuelle du conseil. En effet les missions d'information et d'évaluation nécessitent qu'un sixième, c'est-à-dire que 9 membres du conseil, le demande. Or, aujourd'hui la configuration politique est claire : la minorité municipale ne représente que 8 membres. C'est donc clairement, en reprenant cet article, la volonté de refuser la mise en œuvre de la possibilité de modérer, et je reprends ce terme, l'action hégémonique de la majorité.

Enfin l'article 34 qui parle de l'espace ouvert à la minorité dans le bulletin municipal offre à la majorité un espace excessif, je reprends volontairement les mots de la citation, un espace « excessif », disproportionné par rapport à celui autorisé pour la minorité ; la moitié d'une page pour la majorité et l'autre moitié partagée entre les 3 groupes minoritaires, c'est à dire 1/6 de page pour chaque groupe ! Cette mesure est illégale et politiquement injustifiable. Illégale parce que je vous renvoie à l'article L 2121.27-1 du Code des Collectivités Territoriales qui dans son esprit comme dans sa lettre donne aux groupes minoritaires, et non aux groupes majoritaires, le droit d'expression. Cet article dit clairement que c'est un droit d'expression pour les groupes minoritaires et pas pour le groupe majoritaire. C'est politiquement injustifiable car cet écrasement du droit d'expression est clairement agressif en comparaison avec la place égale accordée lors de la précédente mandature à chaque

groupe majoritaire et à chaque groupe minoritaire. Dans la mandature précédente, il y avait un tiers de page pour chaque groupe et tout le monde s'en contentait, et les citoyens y voyaient plus clair.

Et puis cette attitude est clairement à l'inverse du vœu que vous avez formulé lors de votre investiture, Monsieur le Maire, je le rappelle et je le rappellerai longtemps : « Il doit être possible de travailler avec l'opposition dans des conditions apaisées », comment voulez-vous travailler dans des conditions apaisées lorsque vous vous adressez à la minorité avec des temps de parole limités qui n'existaient pas dans la mandature précédente ? Que craignez-vous pour prendre une telle mesure ? Tout le bulletin municipal est à la gloire de l'action de l'exécutif, aucun débat n'y est déjà toléré, il n'y a pas de courrier des lecteurs, il n'y a pas d'échange, il n'y a pas de tribune libre. Je pense que l'on pourrait parler là d' « hubris », notion sous laquelle les grecs désignaient la démesure et l'arrogance qui se terminent toujours mal. Je vous ferai grâce de la citation d'Hérodote qui en parle.

Je terminerai en rappelant que la démocratie comporte 2 formes indissociables : la démocratie représentative qui est représentée par notre conseil puisque nous sommes élus, et la démocratie participative où l'ensemble des citoyens participe à différents niveaux à l'élaboration des projets et des décisions. Je vous renvoie à Monsieur Pierre Rosanvallon qui a écrit des choses extrêmement intéressantes à ce sujet. La démocratie participative est complètement absente de ce règlement : pas de commissions extra-municipales comme on l'avait demandé, pas de processus de concertation sur les grands projets qui pourrait utilement nourrir les travaux des commissions ; enfin, pas de conseils de quartier concourant à lancer des décisions concernant leur environnement et qui seraient reprises par le conseil municipal.

Monsieur le Maire, nous vous demandons solennellement de revoir ces 3 articles : l'article 20 doit reprendre la formulation de celui de votre précédente mandature qui ne comportait aucune limitation de temps de parole de chaque groupe. L'article 33 concernant la constitution de commissions d'information doit permettre à la minorité de notre conseil d'utiliser ce droit. Nous avons cette possibilité dans la précédente mandature et nous ne l'avons utilisée qu'une fois en 6 ans, une seule fois, et pour quelque chose d'utile et constructif puisque cela a abouti à l'établissement des taux d'effort à la place des quotients familiaux, ce qu'attendaient les Antoniennes et Antoniens. La seule fois où l'on a utilisé ce droit, on a demandé à créer une commission.

Pour l'article 34, nous demandons, concernant la place accordée à chaque groupe municipal, de reprendre là aussi la formulation de la précédente mandature qui est bien connue des citoyens et rencontrait l'adhésion de tous : une page répartie de façon égale entre chaque groupe.

Sincèrement, ces propositions n'ont absolument rien de révolutionnaire et ne sont absolument pas formulées de façon agressive, on vous demande simplement de revenir au règlement précédent qui vous a permis, je le rappelle, entre autre, d'avoir des débats tels que vous avez été réélus. Ces demandes argumentées ne sont pas excessives, ces choix ne vous ont pas empêchés d'être réélus, donc vous devriez les considérer comme pertinents. A défaut de satisfaire nos demandes, ce règlement restera et reste un déni de démocratie qui révèle surtout le manque de confiance en lui de l'exécutif qui choisit délibérément de limiter l'expression de la minorité, on est forcé en l'absence d'autres explications de penser que c'est sans doute parce que l'expression de cette minorité permet de faire

douter les Antoniennes et les Antoniens de la pertinence de l'action de la majorité. Merci Monsieur le Maire.

Mme SANSY : Je vous remercie, Monsieur Rivet, de cet exposé extrêmement intéressant. Moi, j'avais envie d'apporter une réponse extrêmement pragmatique et pratico-pratique, ce ne sera pas quelque chose qui reprend toutes les valeurs que vous avez exprimées lors de votre intervention, mais ce soir nous avons 32 points à examiner, si chacun des groupes prend la parole pendant 3 minutes et si un rapporteur veut s'exprimer 3 minutes sur le sujet, si on limite à 3 minutes le temps de parole de chacun, celui du rapporteur et celui du conseiller des trois groupes qui s'expriment, il nous faut 6 heures et demie, c'est mathématique, ce n'est pas moi qui le décide, c'est mathématique. Et ce système-là permet à chacun de s'exprimer sur chacun des points qui sont évoqués. C'est d'abord par respect de la démocratie que cette proposition vous est adressée, premièrement.

Deuxièmement, vous avez cité toute une série d'articles de lois et une jurisprudence qui s'y rattache, je vous ferai remarquer que cette jurisprudence est loin d'être constante. C'est très facile de citer deux articles et de dire qu'il y a deux décisions qui vont dans un sens, on fera quelques recherches et on en trouvera tout aussi facilement 15 qui ne vont pas dans le même sens. Néanmoins, il y a quelque chose d'important qui a été exprimé dans ce que vous dites : ce n'est pas normal de limiter de manière « excessive » le temps de parole des personnes. En donnant 3 minutes je pense qu'on ne le limite pas de façon excessive, on le limite mais pas de façon excessive. On le limite pour permettre à chacun de s'exprimer sur l'ensemble des points qui sont prévus.

Ce qui doit être souligné aussi, c'est qu'il existe des commissions permettant d'examiner les points les plus importants et pendant ces commissions, le temps de parole n'est pas limité, bien au contraire, et chacun doit investir ces lieux pour poser toutes les questions utiles et bien préparer son intervention à l'occasion du conseil. Je m'arrêterai là pour cette intervention.

M. MEUNIER : Monsieur le Maire, vous nous proposez par cette délibération d'adopter le nouveau règlement intérieur du conseil municipal. C'est un règlement qui est loin de nous satisfaire sur un certain nombre d'articles. Ainsi, l'article 10 stipule, entre autre, qu'à la demande de trois de ses membres ou du maire le conseil municipal peut décider sans débat, à la majorité absolue des membres présents et représentés, de le réunir à huis-clos. Nous vous renouvelons notre demande que dans un tel cas, les raisons soient communiquées aux membres du conseil municipal avant toute prise de décision.

L'article 17 stipule que l'ordre du jour du conseil municipal est adressé par le Maire avec la convocation à chaque conseiller municipal par écrit et à domicile cinq jours francs au moins avant la date de la réunion. Là aussi, nous vous renouvelons notre demande que les documents ayant trait au conseil municipal soient adressés à chaque conseiller municipal par écrit et à domicile entre 7 à 10 jours francs au moins avant la date de la réunion, et ce afin de permettre à chacun de ce conseil de pouvoir étudier correctement les rapports et les délibérations. Je rappelle à ce propos que la loi fixe un minima et pas un maxima.

L'article 20 stipule que les interventions qui ne concernent pas le débat d'orientation budgétaire, le rapport de la situation de la ville en matière de développement durable, le compte administratif, le budget primitif et les décisions modificatives de crédits, la fixation annuelle des tarifs

municipaux et les contrats de délégation de service public sont limitées à 3 minutes par groupe ; sachant que ce même article précise que chaque groupe pourra intervenir à deux reprises sur la même question, nous vous renouvelons notre demande que ce temps de parole soit porté à minima à 5 minutes par groupe.

L'article 30, quant à lui, stipule que le conseil municipal, lorsque un-sixième de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir les éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service public communal, sachant qu'un-sixième des membres du conseil municipal représente 9 conseillers municipaux, vous privez ainsi l'opposition de toute possibilité de demander la création d'une mission d'information et d'évaluation. C'est pourquoi nous vous demandons, dans un esprit d'ouverture démocratique, que 8 membres du conseil municipal puissent demander la création d'une mission d'information et d'évaluation et non un-sixième des membres du conseil municipal.

Article 34 : il régit la manière dont est réparti l'espace attribué aux tribunes d'expression entre les différents groupes politiques de ce conseil dans le bulletin municipal, à savoir une moitié de page pour la liste de la majorité municipale et l'autre moitié de page répartie également entre les 3 autres listes. Or, vous disposez déjà de la quasi totalité du bulletin municipal pour faire la promotion de votre politique, et cela sans compter les autres moyens de communication de la ville.

Toujours dans un esprit d'ouverture démocratique, nous vous demandons que cet espace soit réparti de la manière suivante : un quart de page pour chaque liste du conseil municipal comme c'est le cas aujourd'hui. Il

en va ainsi du respect de son opposition et de la démocratie de notre ville.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

M. ARIPA : Je ne prendrai la parole que sur l'article 34 car je pense que changer la mise en page actuelle n'était pas utile. C'est le seul point sur lequel je voulais intervenir.

M. le Maire : Madame Sansy a fort bien répondu, elle a très bien expliqué le principe de la limitation des temps de parole. La jurisprudence à laquelle vous vous référez parle d'excès, or franchement je ne pense pas que ce soit excessif de limiter le temps de parole par groupe à 10 minutes ou 3 minutes pour les questions secondaires. Le jugement dont vous avez parlé était 6 minutes sur l'ensemble du conseil municipal. Là, ce n'est pas beaucoup, mais trois minutes x 30 questions, cela fait quand même 180 minutes. Donc je crois que sur le plan de l'excessif, vous n'avez aucune chance.

Le bulletin municipal : vous dites que Vivre à Antony est un organe de politique, pas du tout. Vivre à Antony n'est pas un organe politique du tout. Il présente les actions de la municipalité de manière complètement neutre et claire. Cela va de soi qu'il présente les actions de la municipalité bien entendu, mais sans faire de propagande. Je vous mets au défi de trouver un article de propagande dans Vivre à Antony.

M. RIVET : Si : votre éditorial.

M. le Maire : Non, pas du tout. Il est généralement extrêmement positif et équilibré. Jamais dans l'éditorial comme dans les autres articles il n'est émis de critique contre de l'opposition. Les seuls articles qui émettent des critiques, c'est dans la tribune et c'est normal. De votre côté, des critiques vous en faites aussi et parfois des critiques extrêmement précises et désagréables. Mais si nous n'avons aucun moyen de répondre à vos

critiques, si 62% des voix n'ont aucun moyen de répondre aux 38%, c'est qu'il y a un problème, ce n'est pas normal. Pour les Antoniens qui lisent cette tribune, il y en a quelques-uns, il est normal que les Antoniens qui se situent dans la majorité en aient pour leur compte, et pas seulement ceux qui sont contre. Tant que Vivre à Antony est un organe neutre, totalement neutre, il est hors de question de considérer que la majorité se retire le droit de répondre aux critiques de l'opposition.

Quant aux missions d'information que la loi a prévues, ce n'est quand même pas de ma faute –peut-être un peu quand même– si vous n'avez eu que 8 élus, c'est regrettable pour vous mais il fallait faire mieux aux élections.

M. RIVET : Changez le règlement !

M. le Maire : Il fallait arriver à mieux convaincre les électeurs de voter pour vous. Ça n'a pas été le cas. Alors maintenant si vous voulez qu'une mission se décide, essayez de nous convaincre de la faire. Peut-être que nous aussi, on est capable de se rallier à une proposition de l'opposition de faire une mission d'information, pourquoi pas ?

Vous avez demandé plusieurs missions en 2008 et 2009, et même auparavant en 2004 aussi. On a réuni ces missions, elles ont fait leur travail. Demandez-nous, peut-être qu'on se ralliera à votre proposition de réunir une mission.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 voix contre.)

M. le Maire : Nous appliquerons le règlement intérieur et donc dorénavant Monsieur Gaulon minutera le temps de parole. Mais je veux vous rassurer, ce sera fait de manière souple et intelligente.

M. FEUILLADE : Le règlement ne s'applique pas ce soir, il ne s'appliquera que lorsqu'il sera transmis à la Préfecture, autrement dit ce soir c'est encore l'ancien règlement, on va en profiter.

FINANCES

- 2 - Octroi de la garantie communale à la S.A. d'habitations à loyer modéré Vilogia pour la réalisation d'emprunts destinés à financer l'amélioration de 13 logements situés au 63/63 bis/65 rue des Rabats à Antony.

(Rapporteur : M. MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : J'ai une série de questionnements sur cette opération : d'abord cette propriété a été acquise en 2011 par cette société privée HLM pour le prix de 1,2 M€, soit 1 800 € et quelque le mètre carré. On peut dire que c'était une affaire bien que lorsqu'on voit le patrimoine, il est particulièrement en mauvais état faute d'entretien des propriétaires successifs. Il y a même un des bâtiments sur les trois qui est inhabité et fermé et qui menace quasiment de s'effondrer. Ce qui n'empêche pas ledit propriétaire social de louer ces appartements à plus de 700 € le loyer de base mensuel hors charges et hors parking. Un vrai bailleur social !

Notre première interrogation est celle-ci : pourquoi en 2011 la ville par l'intermédiaire de son Office Antony Habitat n'a pas fait usage de son droit de préemption alors que systématiquement ici, dans cette ville depuis 2008, la politique qui est menée et d'ailleurs que l'on soutient est de réintégrer le patrimoine des autres bailleurs, on l'a vu avec l'Office départemental, on vient de le voir avec la SEMIDEP, on l'a vu avec

l'OGIF, et là on laisse passer une opération qui à notre avis aurait très bien pu être mise en œuvre par Antony Habitat.

Deuxième interrogation : les coûts de réhabilitation pour ce patrimoine. Je disais qu'il était délabré, au moins pour une partie, et on est là à du 4 250 € le mètre carré de réhabilitation ! Juste pour comparer, je disais tout à l'heure dans une autre intervention qu'Antony Habitat achetait ou avait prévu d'acheter les logements sociaux Pitch à un coût de 2 750 €, on voit là une différence qui sincèrement nous interpelle.

Quant au programme, on peut se poser la question : pourquoi cette société n'a pas introduit des prêts et des financements PLAI dans une opération de cette nature ? Cela aurait contribué à la mixité sociale dans ce quartier qui n'est quand même pas envahi par les HLM, c'est le moins que l'on puisse dire. Il y en a mais là, particulièrement dans cette zone pavillonnaire, on ne peut pas dire que cela fasse tâche.

Dernière question : les logements dont disposera la ville en PLUS et PLS ont des prix qui font que l'on est tranquille, les familles modestes, on n'en trouvera pas beaucoup ! 65 mètres carrés : 876 € le loyer de base ! Si vous rajoutez les charges, si vous rajoutez le parking, on est à un loyer de plus de 1000 € ! Je ne pense pas que ce soit le meilleur opérateur social HLM sur notre ville. Je vais le dire et ça va faire plaisir à Jacques Legrand : sincèrement je préfère la gestion de Antony Habitat par rapport à cela... je ne sais pas si on appelle ça une société HLM ou un promoteur. Voilà mes réflexions.

M. MEUNIER : Bien sûr nous ne sommes pas contre le fait que la commune octroie sa garantie à une SA d'HLM pour la réalisation d'emprunts destinés à financer l'amélioration de 13 logements sociaux. Ceci d'autant plus que ce patrimoine immobilier en a bien besoin.

Je partage l'ensemble des remarques formulées par Jean-Marc Feuillade, je ne vais pas revenir sur toutes mais sur un certain nombre : en effet, je ne peux qu'exprimer un regret : c'est le mode de financement de cette réhabilitation : 13 logements PLS et 5 logements en PLUS. Non seulement une majorité de logements PLS mais aucun logement PLAI. Vilogia dans ce projet de réhabilitation passe de 11 logements actuellement à 13 logements. Nous avons là raté une occasion d'avoir a minima 2 logements PLAI dans cet ensemble immobilier. C'est le type de logements dont nous manquons sur la ville. Vous pouviez, dans le cadre de l'octroi de la garantie communale, faire pression sur Vilogia pour que son projet inclue des logements PLAI. Manifestement vous ne l'avez pas fait et c'est dommage.

Une question également au regard du coût au logement : 210 067 €, et au mètre carré : 6.395 €. Qu'est-ce qui justifie un tel coût de réhabilitation ?

M. MEDAN : Sur la première question que vous avez posée, à savoir pour quelles raisons en 2011 Antony Habitat a fait ceci ou cela, je préfère laisser Jacques Legrand répondre car je suis évidemment beaucoup moins au courant.

En ce qui concerne les différents types de prêts, les PLAI que vous soutenez fréquemment et autres, on manque aussi de PLS, donc ça peut se discuter, et c'est effectivement un choix. Il y a beaucoup de PLAI à Antony aussi.

M. le Maire : Je vais vous répondre sur les PLAI et les PLS : nous manquons de PLS à Antony. Sur le parc de 5320 logements actuels, il n'y a que 80 PLS, 80 seulement.

Quant aux PLAI, effectivement, il n'y a pas énormément de PLAI mais il y a un millier de logements PLUS qui sont des PLAI de fait, dont les loyers

sont inférieurs au plafond des PLAI. Donc nous avons des logements pour les familles très modestes à Antony, sans même parler des logements solidaires dont s'occupe Christian Ollivry. On a un millier de logements pour les familles très modestes et on n'a pas assez de logements PLS intermédiaires. C'est le problème, Antony a des populations intermédiaires très nombreuses mais n'a pas de logements pour elles, voilà le problème. Quand un prestataire privé nous propose des logements PLS, on accepte parce qu'on manque de PLS.

Le prix ne nous concerne pas, c'est l'affaire de Vilogia. Vilogia n'est apparemment pas si mal géré que cela parce qu'il a un actif net de 2 milliards d'euros, il a un chiffre d'affaires de 463 M€, et il a un résultat net de 65 M€, soit 15% de marge. On peut garantir facilement des prêts à des entreprises qui ont un tel bilan, on ne risque rien. Pour vous rassurer, on peut garantir les prêts. Maintenant, ce n'est pas nous qui avons demandé à Vilogia d'acheter, il a acheté tout seul, ça nous a même plutôt échappé, je ne me souviens pas avoir vu passer cet achat qui n'était pas du tout à l'époque un achat de logements sociaux, c'était des logements privés normaux qui étaient achetés en mauvais état, on ne savait pas qu'ils allaient en faire des logements sociaux et on est tout à fait pour le fait qu'ils fassent des logements sociaux et c'est pour ça qu'on les soutient. Mais on ne risque rien à les soutenir dans la mesure où même s'ils ont surpayé leurs travaux, on peut penser que les logements seront beaux à ce prix-là et la ville garantit donc Vilogia sans aucun risque de le voir tomber en faillite.

M. MEUNIER : Excusez-moi d'insister mais à ma connaissance en 2011, Vilogia était déjà une SA d'HLM. Donc vous ne pouvez pas dire que vous ignoriez qu'ils faisaient des logements sociaux.

M. le Maire : C'est possible mais les logements n'étaient pas des logements HLM.

M. MEUNIER : Mais quand une SA d'HLM rachète des logements, c'est pour en faire des logements sociaux.

M. le Maire : Je dois dire que je ne l'ai pas vu à l'époque, mais on fera attention à l'avenir.

M. RUFAT : Sur cette délibération, quel va être le devenir des locataires actuels ? Pendant les travaux ils vont peut-être être obligés de déménager, est-ce qu'une solution est prévue pour ces personnes ?

M. le Maire : Il faut peut-être leur demander, je ne sais pas. En tout cas nous n'avons pas été saisis de demandes de locataires pour du relogement, Monsieur Legrand, avez-vous une réponse ?

M. LEGRAND : Il y a 4 logements de libres sur les 11, il y a une partie qui était vraiment en très mauvais état et je vous réponds, Monsieur Rufat : je connaissais l'immeuble et moi, je ne l'aurais jamais acheté parce que je savais qu'on était sur 3000 voire 4000 € du mètre carré pour la rénovation. Je n'aurais jamais acheté un immeuble à ce prix-là.

M. le Maire : Vous avez la réponse technique.

M. ARIPA : Vous avez parlé de Vilogia qui fait partie du groupe Auchan et je me demande pourquoi ils ont besoin de la caution de la ville.

M. le Maire : Cela, c'est systématique. Tous les opérateurs de logements sociaux qui interviennent dans une ville demandent la garantie de la ville et en contrepartie la ville obtient des réservations.

M. ARIPA : D'accord, alors justement je trouve que la contrepartie, on ne l'a pas vraiment. Quand on voit les termes du contrat, par exemple à l'article 2, concernant la garantie d'emprunts, on dit que « le garant renoncera alors au bénéfice de discussion, (au cas où Vilogia ne pourrait pas payer), le garant renoncera alors au bénéfice de discussion et ne

pourra opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement », quelles sont les conditions de protection que la ville prend sur cet emprunt ?

M. le Maire : Une protection pourquoi ? Vous pensez qu'il y a un risque de faillite de Vilogia ?

M. ARIPA : Il y a une durée de prêts de 40 et 50 ans, c'est très long !

M. le Maire : Oui, c'est très long à rembourser. Les prêts sont toujours longs à rembourser, mais c'est comme toute entreprise, vous savez cela.

M. ARIPA : Oui mais dans 40 ou 50 ans, Vilogia, je ne sais pas ce que ça sera.

M. le Maire : Oui, nous non plus et de toute façon on ne sera plus là ! Donc vous ne prenez pas de risques !

M. ARIPA : Par contre, on garantit l'emprunt, et il y a différents termes utilisés qui me posent question, par exemple on met : « le solde sera à tout instant exigible au garant ... », cela veut dire que Vilogia a le droit de tout faire et la ville a seulement le droit de payer au cas où.

M. le Maire : Oui, c'est exact.

M. ARIPA : Quand on voit aussi les droits d'attribution, on voit que trois logements reviendront à la ville, et je vois que dans le cas où un logement est libre, il faut donner la réponse en un mois. Ça n'est pas deux mois, c'est un mois.

M. le Maire : Oui, un mois c'est déjà pas mal. Il ne faudrait pas que le logement reste libre trop longtemps. Il y a 1 300 demandes de logement sur Antony, ça ira très vite pour proposer un locataire.

M. ARIPA : Oui mais je trouve que ce n'est pas un contrat gagnant-gagnant. Vilogia a tous les avantages et aucun inconvénient. De plus c'est un bâtiment qui est vétuste, quand on voit le prix des réparations, on

parle de « transformation », c'est un bâtiment qui est fissuré, les travaux sont très lourds. Que deviendra ce bâtiment dans quinze ans ?

M. le Maire : Avec 2 M€ de travaux, il devrait être bien.

M. ARIPA : Peut-être.

M. le Maire : On peut l'espérer. C'est sans doute mieux qu'avec 1 M€.

M. ARIPA : Oui mais le problème, c'est que dans cette histoire on ne peut qu'espérer. On espère que ce sera bien.

M. le Maire : On vous donne 2 M€, vous prenez, c'est quand même intéressant que quelqu'un mette 2 M€ à Antony pour améliorer l'habitat.

M. ARIPA : Oui mais c'est la ville qui garantit. Moi aussi je fais la même opération si vous me garantissez ...

M. le Maire : Les logements, on les aura, même si Vilogia fait faillite, c'est bon pour les Antoniens. On ne va pas refuser des logements de qualité à 4 000 € le mètre carré, ça vaut le coup.

M. ARIPA : Non mais je trouve que le contrat n'est pas équitable pour la ville.

M. le Maire : Vous n'auriez pas garanti, vous ?

M. ARIPA : Pas dans ces conditions-là

M. le Maire : On n'a jamais refusé la garantie.

M. ARIPA : Bien sûr mais en contrepartie d'une garantie, il faut avoir quelque chose de réel. C'est vrai qu'on a trois logements, enfin ce ne sont pas trois logements, c'est l'attribution de trois logements.

M. le Maire : C'est la même chose. On attribuera trois logements à des familles Antoniennes grâce à cette garantie qui ne nous coûte rien, qui nous coûtera peut-être un jour mais franchement garantir une PME ça peut être dangereux, garantir Vilogia ne présente aucun risque. Beaucoup moins même qu'avec Antony Habitat. C'est dix fois plus gros ou vingt fois plus gros. J'espère que je vous ai rassuré, Monsieur Aripa.

M. ARIPA : Non, je ne suis pas du tout rassuré. Le contrat n'est pas équitable.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentionset 1 ne prenant pas part au vote, M. Charrieau.)

M. le Maire : Comme Monsieur Charrieau, en application de l'article 28 du règlement intérieur, ne vote pas, nous ne sommes que 48.

- 3 - Travaux de rénovation de l'établissement Petite Enfance à l'Eau Vive 77 rue Prosper Legouté - Demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine.

(Rapporteur : Madame Schlienger)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, nous sommes d'accord avec cette délibération, il n'y aura pas d'interventions. Madame Sansy, vous pouvez décompter nos temps de parole.

M. le Maire : Donc nous allons voter.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 4 - Modification de certains tarifs municipaux soumis au taux d'effort à compter du 1^{er} septembre 2014.

(Rapporteur : Monsieur Medan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Cette délibération comporte deux volets : un volet financier sur lequel je reviendrai, et puis un volet sur l'accueil des enfants suite à la réforme des rythmes scolaires.

Il est dit que l'on veut maintenir un accueil pour les enfants le mercredi matin puisque tous les enfants ne sont pas concernés par cette réforme

sur Antony ou dans d'autres villes, et donc j'aimerais avoir une idée de ce volume. Combien de centres municipaux seront ouverts le mercredi matin ? Et si l'effectif ne permet pas d'en ouvrir un seul, est-ce qu'il sera complété par des élèves le mercredi après-midi pour arriver au taux d'occupation complet de ce CML s'il n'y en a qu'un seul ? C'est le premier point.

Deuxièmement, sur le côté financier, j'ai bien vu qu'un effort était fait pour les garderies, et il y a une légère augmentation pour les études sportives, j'avoue que je m'attendais à ce genre d'effort pour l'activité du mercredi mais moins 33%, je trouve que c'est de la comptabilité un peu fine, peut-être trop fine, on aurait pu faire la moitié, la ville ne va pas périlcliter, son budget ne va pas périlcliter à cause de cette variation. D'autant que la réforme des rythmes scolaires à Antony n'est pas faite comme d'autres dans les Hauts de Seine, elle n'est pas faite avec énormément d'activités, d'ateliers qui peuvent coûter très cher. Donc vous allez faire une réforme à un coût minime, vous pouviez au lieu de faire moins 33% faire la moitié puisque c'est la moitié de la journée qui est faite là-dessus.

C'était mes remarques en première intention sur cette délibération.

M. MEDAN : Ce sont des questions auxquelles il est difficile de répondre dans la mesure où l'on n'a pas encore tous les retours des parents sur les taux d'occupation. Je vais passer la parole à Monsieur Le Bourhis mais je ne suis pas sûr qu'il saura répondre non plus parce que sur les différentes possibilités de choisir pour le mercredi après-midi telle ou telle activité, on n'a pas encore forcément les retours.

Mme DELPECH : Je vais aller dans le même sens que mon collègue Pierre Rufat : la réforme des rythmes scolaires que vous avez choisie ne prévoit aucune ouverture d'activités supplémentaires. C'est ce que vous nous avez expliqué, à Antony ces activités font déjà partie du temps

scolaire. Donc les changements dans le temps périscolaire se réduisent principalement à une demi-heure d'études sportives en plus et quelques heures de garderie supplémentaires.

Compte tenu de la participation que vous allez recevoir de l'Etat, soit 50 € par enfant ainsi qu'une participation éventuelle de la Caisse d'Allocations Familiales, nous estimons que les tarifs pour les familles doivent rester inchangés, ce n'est pas à elles de payer les frais d'une réforme surtout si minime, c'est-à-dire pas d'augmentation du tarif des études sportives et baisse de 50% comme l'a proposé mon collègue Pierre Rufat, baisse de 50% du taux d'effort appliqué aux activités du mercredi puisqu'il n'y a plus qu'une demi-journée en centre de loisirs. Je vous remercie.

M. LE BOURHIS : Merci pour ces questions qui vont peut-être permettre de préciser un certain nombre de choses. En ce qui concerne les questions de Pierre Rufat, c'est sûr qu'au niveau des garderies il n'y a pas d'augmentation de tarifs. Tout ce qui est garderie n'enregistre aucune augmentation de tarifs. Le temps d'enseignement se termine l'après-midi à 16h, le temps récréatif est de 16h à 16h30 et il est gratuit. Ensuite, il y aura un temps d'études de 16h30 jusqu'à 17h30, le tarif est inchangé ; et ensuite le temps de garderie entre 17h30 et 18h00 sera gratuit, il n'impactera pas la fréquentation et donc le volume des forfaits pris par les familles entre 18h00 et 19h00. Tout cela était important, je crois, dans la mesure où un certain nombre de familles finissant de travailler à 17h, il faut du temps pour venir à l'école, elles pourront reprendre leur enfant à 18h, et donc la ville fait un effort à ce niveau-là.

En ce qui concerne la fréquentation des centres de loisirs, on est bien incapable de dire aujourd'hui le nombre d'enfants qui fréquenteront le centre de loisirs le mercredi après-midi dans la mesure où selon les enquêtes que l'on a faites ou bien l'année dernière ou bien cette année

au mois de mars, les intentions de fréquentation varient entre 1 300 et 2 500 enfants à peu près. Il est donc sûr qu'avec 1300 enfants, on ne pourra pas se contenter d'un accueil dans les centres de loisirs dédiés, on sera obligé d'ouvrir des écoles. Avec 2500, c'est un grand nombre d'écoles qui devront devenir centres de loisirs.

En répondant de cette façon, j'évoque aussi pourquoi on ne va pas simplement diminuer, on ne peut pas simplement diviser par deux le coût du centre de loisirs parce qu'il y a un impact très important sur les structures de loisirs. Voilà pourquoi on passe non pas à 50% mais à une diminution d'un tiers environ du coût de la journée de centre de loisirs. On essaiera en même temps de conserver une certaine qualité à cet accueil de loisirs.

M. RUFAT : Il y avait aussi la question de la volumétrie du mercredi matin. Il est prévu d'accueillir des enfants le mercredi matin, ceux qui n'iront pas à l'école publique iront dans les centres municipaux, donc je voulais savoir la volumétrie attendue, s'il y avait 1, 2 ou 3 centres qui seront ouverts et si ces centres-là allaient être complétés par des enfants l'après-midi.

M. LE BOURHIS : A priori oui, en ce qui concerne le volume d'enfants accueillis dans les centres de loisirs le mercredi matin, il serait à environ 60 pour Sainte-Marie. Pour les enfants Antoniens qui fréquentent les écoles publiques ou privées en dehors d'Antony, nous n'avons pas d'indications. En ce qui concerne les enfants Antoniens qui fréquentent les autres écoles privées d'Antony, Ozar Hatorah et l'Ecole Nouvelle, l'Ecole Nouvelle a un accueil de loisirs sur place dans l'école le mercredi et Ozar Hatorah travaille le mercredi toute la journée.

M. MEDAN : Je pense que c'est un peu tôt pour répondre à votre question. Comme je vous le disais, nous n'avons pas encore de retours suffisants.

M. RUFAT : Sur le mercredi matin, s'il y a 60 élèves attendus, vous avez sans doute réfléchi déjà pour savoir si ce serait sur un centre ou pas, s'il serait complet ou pas avec les 60, ou s'il sera complété l'après-midi ?

M. LE BOURHIS : Il y avait une première hypothèse qui était d'ouvrir seulement un centre de loisirs pour accueillir les enfants, ce n'est pas forcément une bonne solution parce qu'on risque aussi d'avoir besoin de place dans ce centre-là. Donc on pense plus à une répartition, mais cela pose un certain nombre de problèmes de logistique et d'encadrement.

Nous n'allons pas ouvrir plusieurs centres le mercredi matin mais on peut faire plusieurs accueils le mercredi matin. Je répète qu'initialement on pensait ouvrir uniquement un centre mais ce n'est pas forcément la bonne solution, il faut avoir aussi une vision d'ensemble du besoin global en centre de loisirs.

M. MEDAN : Pour terminer sur l'aspect financier des 50 €, tout d'abord il y a eu par rapport à certaines villes une grosse dépense du fonds qui avait été consacré budgétairement par le Gouvernement et on n'est pas du tout certain que cette subvention de la réforme soit renouvelable ou renouvelée chaque année à l'identique. Donc les 50 € seront peut-être sur un coup, ou sur 2 ou 3, on n'en est pas sûr d'autant qu'on connaît tous les problèmes du Gouvernement. Donc on ne pouvait pas se caler sur 50 € par enfant ad vitam aeternam, ce n'était pas raisonnable.

M. le Maire : D'ailleurs le coût de la réforme par élève sera d'environ 100 euros, ce qui représente près de 600 000 euros au total. La première année, l'Etat nous attribuera une participation de 50 euros mais on n'a pas une garantie pour la suite. Par conséquent, on peut penser que cette

réforme coûtera au moins 500 à 600 000 € à la ville en net à partir de 2016. Cela fait 1,5 point d'impôt sur la ville prélevé par l'Etat.

(Vote à main levée sur les centres de loisirs : 46 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.)

(Vote sur l'EMS : 47 voix pour, 2 voix contre)

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

- 5 - Complexe sportif quartier La Fontaine : Adoption de la convention à passer avec le département des Hauts-de-Seine relative aux modalités de participation financière par la commune d'Antony à la construction d'un gymnase de type B + et d'une salle annexe.

(Rapporteur : Monsieur Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : J'ai posé plusieurs questions en commission et je n'ai pas eu la réponse :

Première question : on a un exemple de gymnase de type B + à Antony puisqu'on a le gymnase Descartes qui a coûté 3 M€, et celui-là coûte 5,4 M€. Première question et on est en droit de se poser des questions puisqu'on nous demande d'en financer une partie : pourquoi ce surcoût alors que ce sont deux gymnases du même type ? A ma connaissance il n'y a pas plus d'élèves dans les collèges, je parle de la partie gymnase départemental bien sûr, je ne parle pas du complexe lui-même, du glorieux complexe à côté, pourquoi 2 fois ou presque 2 fois plus cher ?

Ensuite, c'est quand même une opération financière extrêmement préjudiciable à la commune ! Nous sommes là sur un équipement qui ressort des attributions, vraiment au cœur des attributions du Conseil Général. Le Conseil Général des Hauts-de-Seine nous demande d'en

payer le tiers, 1,6 M€. J'ai fait un rapide calcul pour une utilisation le soir, trois heures le soir et puis tout le week-end puisqu'en fait c'est ce à quoi nous allons avoir droit, nous la commune, puisqu'on va financer un tiers et c'est la contrepartie... Plutôt que de nous demander de payer à l'heure, on nous fait payer l'infrastructure. À 15 € de l'heure, ce qui n'est pas excessif, ce sont les prix pratiqués, à 15 € de l'heure d'occupation du gymnase, 3 heures par soir, tout le week-end, ce qui n'est pas le cas des associations sportives mais enfin allons-y, les vacances, les associations sportives sont souvent en repos mais même j'ajoute les vacances, ça correspond à plus de 60 ans d'utilisation du gymnase ! Dans 60 ans, il y aura belle lurette qu'on aura construit un autre gymnase, surtout avec des personnes qui sont extrêmement attachées à construire des gymnases ! Donc nous allons payer l'équivalent de 60 et quelques années d'occupation, la question que je pose et je l'ai déjà posée pour Descartes est donc la suivante : pourquoi ne faisons-nous pas une convention ? Cela se fait partout, une convention d'utilisation des locaux serait beaucoup moins chère.

Et puis cerise sur le gâteau, il y a un troisième point : concernant le Conseil Général, c'est quand même assez extraordinaire, il se trouve qu'il y a un peu plus d'un an, il y a eu une convention signée entre le Président du Conseil Général et plusieurs communes des Hauts-de-Seine de façon à formaliser les subventions du Conseil Général sur 3 ans, ce qui n'était pas idiot, les communes ont la visibilité de ce que va donner le Conseil Général sur 3 ans. Dans ce cadre-là, la ville d'Antony avait environ 2,5 M€ de fonctionnement sur 3 ans, donc beaucoup d'associations de la ville vont bénéficier durant 3 ans de ces fonds-là plutôt que de demander au Conseil Général, et Antony avait 6 M€ d'investissements sur 3 ans. Et dans ces 6 M€ d'investissements sur 3

ans, il y a comme par hasard 1,6 M€ pour le gymnase municipal ! C'est-à-dire que le Conseil Général, glorieusement, annonce dans la presse : voyez ce que l'on fait, on donne de l'argent aux communes, moi je vais donner 1,6 M€ à Antony pour son gymnase « très » et même je dirais « trop » beau ! Mais en revanche, ce qu'il donne à gauche il le reprend à droite puisqu'il nous demande 1,6 M€ pour la construction de son gymnase ! C'est quand même une sacrée hypocrisie !

Je terminerai en disant même un mot plus fort : c'est du racket ! On paierait moins cher si la commune payait une utilisation du gymnase plutôt que de payer l'infrastructure, c'est clair. Et puis le Conseil Général donne d'une main ce qu'il reprend de l'autre, politiquement ce n'est quand même pas très admissible.

M. le Maire : Je vais vous répondre : d'abord l'écart entre 1,2 et 1,6 M€, entre le prix demandé par le Conseil Général pour Descartes et le prix demandé pour La Fontaine s'explique facilement : d'abord le prix de 1,2 pour Descartes a été fixé en 2008, le gymnase Descartes a été décidé en 2008, il se construit en 2014 et 2015 mais il a été décidé en 2008, donc sur la base des prix de 2008, et les prix depuis 2008 ont augmenté de 9% d'après tous les indices. Alors je ne connais pas le prix réel des travaux de Descartes en 2014 mais je peux vous dire que la hausse des prix moyenne a été de 9 à 10% depuis 2008. Et donc si le prix au mètre carré du gymnase Descartes était de 2 635 € en 2008, selon ce coefficient d'augmentation il serait aujourd'hui à 2 875 €, 9% de hausse.

Deuxièmement, le gymnase Descartes a 250 mètres carrés de moins que le gymnase La Fontaine, c'est une différence de 16,5%. Et par conséquent, si vous faites le rapport au mètre carré, le prix au mètre carré d'aujourd'hui de La Fontaine est légèrement supérieur, très légèrement, à celui de Descartes, et ça peut s'expliquer par des pieux de

22 mètres que l'on a dû prévoir par rapport à Descartes qui avait un sol à peu près normal. À La Fontaine, ce sont 22 mètres de pieux pour trouver la terre ferme. Cela peut expliquer un prix supérieur, mais très légèrement, de 2 à 3% maximum.

Sur le principe maintenant : le Conseil Général demande à toutes les villes des Hauts-de-Seine, pas seulement à Antony, à toutes les villes, de participer aux coûts de construction si elles veulent participer au fonctionnement de ses gymnases, je peux vous dire que le prix n'est pas très élevé. Moi, au début, j'étais comme vous, je trouvais que c'était cher mais si on réfléchit bien, non. D'abord, nous utilisons pratiquement la moitié des horaires du gymnase, tout le week-end, ce sont 2 jours pleins, et ce sont des jours où le sport se pratique le plus. Ça n'est pas tellement dans la journée des jours de semaine qu'on fait du sport, sauf le sport scolaire. Le sport civil, si je puis dire, celui que nous connaissons à Antony, se pratique le week-end et en soirée. Ce sont les jours où l'on a besoin du gymnase. On a besoin des gymnases municipaux également et essentiellement le week-end et le soir pour les clubs. Dans la journée les gymnases municipaux servent pour les écoles primaires, élémentaires et maternelles, mais les clubs, eux, c'est le soir et le week-end. Et enfin, pendant les vacances, Monsieur Le Lamer pourra le dire, on ferme quelques gymnases pendant les vacances parce que les gardiens sont en vacances mais Monsieur Le Lamer est soumis à de fortes pressions pour les laisser ouverts.

Enfin, le tarif de 15 € ne vaut même pas pour une petite salle multifonctions. Les tarifs pour un gymnase de dimension de 1 500 mètres carrés, c'est de 50 à 60 €. Quel est le tarif de Tabarly ? 50 € ou 52 € je crois. La grande salle de Tabarly, c'est 50 €, et si on ajoute la petite salle qui est à côté ça fait 60 €. Faites vos calculs avec 60 €, vous verrez à

quel chiffre vous arrivez. Comptez la moitié des heures d'utilisation pour la ville et un prix de 60 €, vous dépassez largement. Donc je pense que c'est une très bonne chose. Si l'on n'avait pas eu ce gymnase, la ville aurait dû construire un autre gymnase à la place, elle aurait payé 5 M€, là on ne paye que 1,6 M€, c'est pour cela que nous avons décidé de travailler avec le Conseil Général et les villes qui décident de ne pas le faire n'utilisent pas les structures du Conseil Général évidemment.

M. CHARRIEAU : Pour compléter ce que vient de dire Monsieur le Maire, le gymnase Descartes a coûté 4 M€ et non pas 3 M€.

M. le Maire : C'était le prix prévu en 2008.

M. RIVET : Je faisais référence à la délibération du conseil municipal de la dernière mandature. Je considérais que le prix payé par la commune correspondait au tiers, c'est ce qui nous avait été affiché lors de la délibération. Ensuite vous disposez peut-être d'autres chiffres mais moi, je parle des finances de la commune.

M. LE LAMER : Je voulais préciser à Monsieur Rivet que le gymnase Pajeaud que la ville construit coûte 2 M€. C'est un gymnase tout simple.

M. le Maire : Il coûte 2 M€ pour 700 mètres carrés. Et là, on est à 1,5 M€. On est à 1 700 mètres carrés, c'est 2,5 fois le gymnase Pajeaud. Et il coûte 5,5 M€. C'est un très grand gymnase que l'on aura pour les Antoniens grâce au Conseil Général au prix de 1,6 M€.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 44 voix pour et 5 voix contre)

- 6 - Acquisition par la ville d'une emprise de 52 mètres carrés située à l'angle des rues Coustou et de la Bièvre nécessaire à l'alignement de la rue de la Bièvre.

(Rapporteur : Monsieur Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Juste une remarque sur cette délibération qui est quand même extrêmement étrange : les sommes ne sont pas considérables mais sur le principe elle est étonnante : on lui a acheté un terrain de 55 mètres carrés pour faire la même chose, pour aligner, donc il aurait quand même fallu qu'il reconstruise sa clôture à un prix estimé par les Domaines, et aujourd'hui, on lui en achète un peu moins, vous me direz que c'est 3 ou 4 mètres carrés de moins, et on va les payer plus cher ! Je trouve quand même que l'opération est surprenante. Il y a un an, on achetait 55 mètres carrés pour tant, aujourd'hui on en achète moins et c'est plus cher ! Je trouve cela étrange. Peut-être qu'on a vraiment besoin de l'alignement mais enfin ce monsieur s'en sort bien, j'aurais été lui j'aurais même attendu un peu plus longtemps et je vous en aurais vendu un peu moins ! A chaque fois qu'il en vend moins, il gagne plus !

M. le Maire : Ce n'est pas si étrange que ça, et même ce n'est pas étrange du tout, c'est d'une simplicité enfantine, mais vous voyez le mal partout, M. Feuillade !

M. RIVET : Vous ne répondez pas ?

M. le Maire : Non, on ne répond pas.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.)

- 7 - Taxe d'aménagement : Modification du secteur n° 2.

(Rapporteur : Monsieur Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Nous avons ici affaire à une délibération qui se propose d'étendre le secteur n°2 incluant initialement les terrains de la Résidence

Universitaire d'Antony et sur lequel la taxe d'aménagement est portée à 20% au lieu de 5% à deux parcelles cadastrées X110 et X114.

Outre le fait que cette délibération est directement liée au projet que vous portez sur les terrains de la Résidence Universitaire d'Antony, connaissant notre position, et donc vous comprendrez que nous ne pouvons que voter contre, elle n'est pas sans poser un problème important au vu des justifications données sur ce qui se trouve sur les 2 parcelles déjà vendues. En effet, sur ces 2 parcelles se trouve implantée l'entreprise STAE qui représente une centaine d'emplois sur Antony et un savoir-faire unique dans sa branche d'activité. Or, au vu des justifications données dans le rapport à l'intégration de ces 2 parcelles dans le secteur n° 2, on ne peut qu'être inquiet sur le devenir de l'entreprise STAE sachant que cette dernière ne souhaite nullement déménager. Je cite : « les parcelles X 110 et X 114 limitrophes du secteur n° 2 et constituant une seule unité foncière sont susceptibles de muter. Compte tenu de leur localisation et de leurs caractéristiques : dimension, desserte, constructibilité, il apparaît judicieux de les intégrer au secteur n° 2. »

Manifestement vous avez déjà un projet pour ces 2 parcelles, projet qui ne souhaite pas inclure l'entreprise STAE. »

M. RIVET : Cela fait 3 délibérations où l'on souligne quand même l'étrangeté des choses : la première était celle pour laquelle un conseiller municipal s'est abstenu, sur les logements sociaux, on a mentionné une opération avec un prix excessif ; la délibération précédente également où Jean-Marc Feuillade a souligné que la personne, en attendant un an, était payée plus cher pour moins de mètres carrés ; et puis là, on a une emprise qui d'un seul coup va bénéficier d'un taux de 20% et il nous a été dit en commission : vous comprenez, on met 20%, comme ça, ça évite à des promoteurs de faire main basse sur les terrains. Je ne comprends

pas très bien puisque l'on met le même taux que le terrain juste à côté où l'on attend que les promoteurs viennent ! Je ne comprends donc pas cette explication.

Deuxièmement, il serait beaucoup plus facile de mettre ces deux parcelles dans la ZAC, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Cela aurait été très simple. On inclut ces 2 parcelles dans la ZAC, il n'y a même pas besoin de prendre une délibération, dans la ZAC on était sûr que leur aménagement était le même que dans la zone à côté, c'était cohérent, pourquoi est-ce qu'on ne les met pas dans la ZAC ?

M. le Maire : Elles iront peut-être dans la ZAC, on ne le fait pas parce que la ZAC n'est pas encore constituée. La taxe d'aménagement ne s'appliquera pas à la ZAC mais elle s'applique avant la ZAC. Simplement, ce que nous ne voulons pas, c'est que si un projet -qui n'existe pas encore mais on ne sait jamais- si un projet se montait sur la STAE, ce projet échappe à la taxe d'aménagement à 20%, ce qui nous ferait supporter des charges extrêmement lourdes d'aménagement sans en avoir la rémunération. Lorsqu'il y aura une ZAC, il n'y aura plus de taxe d'aménagement dans ce secteur, mais pour le moment, comme il n'y a pas de ZAC, et comme il faut un certain nombre de mois et d'années de préparation pour en créer une, il faut d'abord éviter qu'un promoteur utilise le fait qu'il y a une taxe à un taux très bas dans cette zone pour le moment pour faire main basse sur le terrain STAE. S'il achète le terrain STAE, il faut qu'il sache qu'il paiera le prix fort pour l'aménagement.

M. RIVET : Quelle est la cohérence avec la zone d'à côté ?

M. le Maire : La cohérence est que d'un côté, on sait déjà que celui qui se lancera là-dessus paiera 20%, qu'ensuite il y aura une ZAC qui paiera aussi mais différemment, maintenant celui qui voudrait acheter la STAE pour faire une opération immobilière « juteuse » comme dirait Monsieur

Meunier, paiera le prix fort. On se prémunit contre ce style d'opération. Mais ce n'est pas étrange, c'est normal.

M. CHARRIEAU : Pour bien comprendre, STAE n'est pas propriétaire de son immeuble ni de son terrain, et c'est pour éviter que le propriétaire soit plus attiré par un promoteur que par la centaine d'employés de STAE, c'est pour maintenir la STAE, c'est exactement l'inverse de ce que craint Monsieur Meunier. C'est plutôt pour maintenir et éviter que des promoteurs puissent être très attractifs pour le propriétaire.

M. RIVET : Pourquoi vous ne le dites pas dans la délibération ? Vous prenez un argument disant que vous prenez le même taux qu'à côté, ça n'est pas très clair.

Mme HAGEL : Mais sur les terrains, on a bien un droit de préemption, pourquoi est-ce qu'on ne préempte pas ?

M. le Maire : Effectivement on a un droit de préemption mais croyez-vous qu'on a les moyens de mettre comme ça des millions d'euros ? Vous voulez nous faire emprunter des millions d'euros ?

Mme HAGEL : Sur la Résidence Universitaire, vous payez bien des millions !

M. le Maire : Non, pas la ville.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.)

TRAVAUX - CONTRATS

- 8 - Adoption de la convention relative à l'entretien par du personnel en insertion de différents espaces verts de la ville passée avec l'association Espaces.

(Rapporteur : Monsieur Ollivry)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Là encore vous me direz peut-être que ce soir je n'ai pas l'esprit très clair mais il y a des choses un peu étranges : on a tous reçu dans notre boîte aux lettres une lettre signée de Monsieur Ollivry et de Monsieur David Passeron qui met en valeur les qualités d'une association d'insertion qui s'appelle Antraide. Il se trouve que l'association Antraide fait ce genre de prestations. L'association Antraide bien connue sur Antony est une association Antonienne, alors je ne comprends pas comment la même personne, puisque c'est la même qui rapporte le rapport, d'un côté demande à tous les conseillers municipaux de faire savoir qu'Antraide est une très bonne association d'insertion, et de l'autre côté, quand il s'agit de faire travailler une association d'insertion, dit qu'on va aller chercher à Meudon une association, qui est tout à fait respectable bien sûr, Espaces ? Pourquoi ? On a besoin apparemment de faire travailler l'association Antraide, pourquoi est-ce qu'on ne lui a pas donné cette mission ? Sincèrement ça n'est pas très clair.

M. OLLIVRY : Antraide est une association bien sûr respectable et qui a besoin d'être promue et connue, reconnue comme d'autres. Ce n'est pas la seule, il y a la Table de Cana, il y en a d'autres, il y en a plusieurs et nous voulons essayer de l'aider parce que Antraide a une diversité de métiers, elle se présente chez les particuliers, dans les entreprises, dans d'autres associations, avec la ville, la ville a un gros contrat avec Antraide et la soutient énormément. Mais il n'est pas possible pour Antraide d'organiser un tel travail de jardiniers, de dix jardiniers pendant des années, ce n'est pas son métier. Elle n'est pas structurée pour cela. Alors il y a de la place pour Antraide, on va en trouver s'il en manque et c'est pour ça qu'on a fait cette note avec David Passeron parce qu'Antraide a besoin de trouver des débouchés chez les particuliers, chez vous, chez d'autres associations, dans des entreprises d'Antony.

Ici c'est un autre métier, c'est une autre structure, beaucoup plus structurée, basée seulement sur l'entretien d'espaces, on privilégie évidemment les Antoniens qui s'adressent à cette association et on essaye de faire marcher les deux tout simplement.

M. RIVET : Est-ce que vous avez demandé à Antraide ?

M. OLLIVRY : On en a discuté avec eux et je lui ai fait la même réponse, oui. Je fais partie du conseil d'administration d'Antraide.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 9 - Adoption de la convention-cadre pour l'installation, la gestion et l'animation de ruches dans les espaces verts communaux.

(Rapporteur : Madame Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Est-ce que la ville récupérera un peu de miel ?

M. le Maire : Oui bien sûr. On récupère un cinquième de la production de quatre ruches. Cela ne doit pas être énorme. Mais ça peut se développer. On verra ce que l'on fait de ce miel.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

- 10 - Adoption de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la construction du centre aquatique des Iris à Antony à passer avec la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre.

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Une explication de vote : nous ne sommes évidemment pas contre le fait que la piscine des Iris soit reconstruite dans le cadre d'un nouveau centre aquatique, mais quel est l'objet de cette délibération ? Modifier la clef de répartition financière conclue entre la ville et la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre dans le cadre de l'opération de construction du centre aquatique des Iris du fait d'une infime diminution du coût de construction de la fosse de plongée. Moins 6 000 € en arrondissant. Coût pris en charge intégralement par la ville. Nous maintenons que si éventuellement un besoin existe en matière de nouvelle fosse de plongée dans le sud des Hauts-de-Seine, ce n'est pas à notre ville d'en supporter le coût, près de 6 M€, mais à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre ou au Conseil Général des Hauts-de-Seine.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions.)

PERSONNEL

- 11 - Modification du tableau des effectifs et fixation de taux de rémunération.

(Rapporteur : Monsieur Serin)

M. SERIN : Je voudrais tout d'abord vous présenter notre nouvelle responsable des ressources humaines : Pascale Cros, que vous connaissez, vous en avez été informés, elle est présente pour son premier conseil.

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : J'ai une question à poser : j'ai constaté qu'il y avait pour un grade d'assistant socio-éducatif deux suppressions de poste ; pourrait-on savoir s'il y a bien deux travailleurs sociaux en moins ? Ce qui me paraît quand même dommage compte tenu des nécessités.

M. SERIN : Nous ne sommes pas en mesure de vous répondre ce soir, on vous répondra par écrit.

M. le Maire : Ce que je peux dire, c'est que ce sont uniquement des changements de grade.

M. SERIN : Je vous répondrai, Madame Hagel.

M. RUFAT : J'avais aussi des questions sur quelques changements de grade qui me paraissaient bizarres mais ça sera répondu.

Il y avait deux autres points : une des suppressions a créé un licenciement, c'est un peu particulier comme procédé, d'habitude ce sont des changements de grade ou des suppressions de postes, là c'est un licenciement, est-ce que c'est un des sujets que l'on a déjà évoqués dans les affaires prud'homales ou pas ?

Deuxième question : sur les piges de photographes, elles existaient auparavant, quel en était le montant ?

M. SERIN : Je vous répondrai également dans la semaine. Envoyez vos questions à la DRH, je vous répondrai.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour et 2 abstentions.)

- 12 - Modification des taux d'avancement de grade du personnel.

(Rapporteur : Monsieur Serin)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 13 - Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique. Maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

(Rapporteur : Monsieur Serin)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 14 - Adoption d'une convention de mise à disposition de personnel sans but lucratif par la société SANOFI-AVENTIS Recherche et Développement au profit de la ville.

(Rapporteur : M. Serin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Juste une interrogation sur les missions que l'on confie à cette personne : je trouve que ce sont des missions de service public normales qui devraient être tenues par un agent de la fonction publique, si possible titulaire, et je pense qu'il serait mieux sur le principe, je ne le remets pas en cause, d'utiliser les seniors pour accompagner, aider, transmettre du savoir.

M. SERIN : Cette personne est en plus et ne prend pas la place d'un agent.

M. FEUILLADE : D'accord, c'est du « plus » mais ce sont des missions de service public et je pense qu'on devrait plutôt utiliser des formes de tutorat.

M. SERIN : C'est une forme de tutorat.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas ce qui est dit dans la délibération, on dit que la personne va faire l'accueil, le suivi administratif et logistique, je dis que ce sont des missions pures de service public qui devraient être tenues par un fonctionnaire.

M. SERIN : Il y a déjà quelqu'un qui est en place.

M. FEUILLADE : Et ce Monsieur ne fait rien ? J'imagine qu'il travaille ?

M. SERIN : Justement cette personne va pouvoir consacrer son temps à autre chose et se mettre à la disposition du public.

M. le Maire : On ne refuse pas les renforts gratuits que nous offre SANOFI.

M. FEUILLADE : C'est encore de la provocation, vous savez que ce n'est pas ça que je veux dire.

M. le Maire : On prend cette personne en plus de nos moyens actuels et tout le monde travaille.

M. FEUILLADE : Je dis simplement que l'on pourrait utiliser cette personne d'une autre manière, c'est tout.

M. le Maire : On verra comment l'utiliser. M. Passeron veillera personnellement à ce que cette personne soit bien utilisée.

M. MEUNIER : C'est une délibération sur une idée que l'on pourrait presque trouver bonne, et tant mieux si elle peut être utile à un salarié de SANOFI-AVENTIS, mais la problématique n'est pas là, elle est qu'avec une telle convention, vous accompagnez la politique de suppression de l'emploi de SANOFI-AVENTIS. 927 postes au total supprimés, et ce sans compter les départs volontaires, les cessations anticipées d'activités, les postes non remplacés...

M. le Maire : Le règlement intérieur ne s'applique pas encore mais ce genre d'intervention sera refusée, c'est hors sujet ; vous avez de la chance qu'il ne s'applique pas encore !

M. MEUNIER : ... et le départ de cette entreprise de la ville d'Antony, départ résultant de la fermeture de plusieurs sites en France et ce alors qu'en 2012 le résultat net de cette entreprise s'élevait à 8 milliards d'euros ! Et quelle signification donnée et quelle politique expliquée par le

PDG ? La volonté de porter le niveau des dividendes des actionnaires de 35 à 50% du résultat net d'ici 2015 !

Pourtant, Monsieur le Maire, vous vous félicitez d'avoir réussi à attirer SANOFI-AVENTIS sur Antony en 2004 grâce à la politique menée par votre majorité à l'époque. Cela n'aura duré qu'une dizaine d'années tout au plus, et pourtant cela ne vous empêche pas de continuer à faire le panégyrique de cette entreprise sur le site de la ville ; ainsi on peut y lire : « SANOFI AVENTIS : une entreprise solidaire », ou encore une interview du directeur du site d'Antony de SANOFI-AVENTIS disant : « nous avons à cœur le bien-être de nos collaborateurs ». Chacun jugera à l'aune de la politique menée aujourd'hui par SANOFI-AVENTIS de sa décision de quitter la ville.

Cette délibération comprenant cependant le devenir d'une personne à titre individuel, nous nous abstenons.

M. le Maire : Qui d'autre veut intervenir ?

M. RUFAT : A la lecture de la convention, on ne comprend pas très bien si la personne va être mise à disposition à temps plein ou pas, et quelle va être la durée. Il y a marqué 8 mois renouvelables, mais avez-vous une idée ?

M. SERIN : Ce sera en fonction de ce que souhaitera la personne.

Mme DELPECH : Une précision : c'est limité à 24 mois, est-ce qu'à ce terme-là cette personne sera à la retraite, aura droit à la retraite ou bien est-ce qu'elle devra chercher encore du travail ?

M. SERIN : Non, elle sera à la retraite.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour et 2 abstentions.)

- 15 - Adoption d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour le transfert de gestion des secrétariats du Comité Médical et de la Commission de réforme pour les agents du centre de Kerjouanno.

(Rapporteur : M. Serin)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

EDUCATION

- 16 - Attribution de subventions aux écoles dans le cadre de la Bourse aux Projets - Additif

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 17 - Adoption d'une convention avec le GRETA 92 SUD pour l'organisation des cours du soir destinés aux adultes.

(Rapporteur : Mme Fauret)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RIVET : Comme il n'y a pas eu de commission sur ces sujets là, j'aurai une première question concernant l'augmentation de 3% : Pourquoi 3% alors que l'inflation est à 1,5% ? Je ne comprends pas très bien pourquoi. Deuxièmement je pose la question tous les ans, mais là c'est complètement absent : il n'y a pas de tarifs pour les demandeurs d'emploi ? Ils ont quand même le droit s'ils le souhaitent de suivre des cours, ils n'ont pas forcément les revenus.

Troisièmement, il n'y a pas là encore de cours d'alphabétisation alors que cela correspond à un besoin pour une grande partie de la population

d'Antony, en tous cas une certaine population sur Antony, ce ne sont pas ceux qui suivent les cours de français et de langues étrangères c'est vrai, mais il y a beaucoup de gens qui ont besoin de cours d'alphabétisation et de remise à niveau du français, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre ; donc je ne comprends pas pourquoi on n'offre pas et on ne fait pas savoir qu'il est possible d'en avoir à des tarifs intéressants, et d'ailleurs à ce propos pourquoi le quotient familial est appliqué et pas le taux d'effort, pourquoi ne pas faire savoir qu'il y a des cours d'alphabétisation et de remise à niveau ?

Je ne confonds pas avec le français ou les langues étrangères qui sont tout à fait autre chose.

Mme FAURET : Pour cette année j'ai dit qu'il y avait deux demandeurs d'emploi dans les personnes qui ont suivi des cours, sinon toutes les professions sont représentées.

M. RIVET : Il n'y a pas un tarif spécial pour les demandeurs d'emploi ?

Mme FAURET : Non, c'est en fonction du quotient familial.

M. RIVET : Mais je parle des demandeurs d'emploi qui ont moins de ressources que les autres.

Mme FAURET : S'ils ont moins de ressources, ils ont un quotient plus faible.

M. LE BOURHIS : 1,25 € pour le quotient 1 et pour le quotient 2 concernant l'heure de cours.

Mme FAURET : Pour l'alphabétisation, concernant les cours de français et de langues étrangères il y a deux groupes, un groupe de 25 personnes et un groupe de 12 personnes.

M. RIVET : Ce n'est pas pareil que l'alphabétisation. L'alphabétisation, c'est apprendre à lire et écrire alors que français et langues étrangères, on apprend le français en sachant déjà lire et écrire.

M. LE BOURHIS : J'ai posé la question au GRETA pour l'année prochaine et ce n'est pas actuellement quelque chose que le GRETA peut faire, mais ils y réfléchiront. En ce qui concerne la ville d'Antony il y a d'autres associations qui le font.

M. RIVET : Le soir il n'y en a qu'une et ça pose des problèmes parce qu'il y a beaucoup de demandeurs, c'est pour cela que je pose la question ; mais je suis content d'apprendre que le GRETA va y réfléchir, c'est très bien.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 18 - Attribution de la participation de la ville à l'association « Ecole de la Deuxième Chance des Hauts de Seine » (E2C92) pour l'année 2014.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. LE BOURHIS : Pour votre information, il y a 15 Antoniens qui bénéficient de l'Ecole de la Deuxième Chance ; il y en a 2 qui suivent les cours sur le site de Clichy, et l'ouverture du site sur Bagneux est particulièrement bienvenue pour Antony puisqu'il y en a 13 qui sont inscrits sur le site de Bagneux.

Mme HAGEL : Merci à M. Le Bourhis de nous avoir donné au moins le nombre d'Antoniens concernés par ce dispositif, c'est quand même très important, on nous parle d'un bilan qualitatif et quantitatif mais on ne l'a pas, alors ce serait bien quand même qu'on puisse avoir les documents, ce sont des choses importantes. Pourra-t-on l'avoir ?

M. LE BOURHIS : Oui, je pourrai vous donner les bilans de la fréquentation, même sur les deux sites, celui de Bagneux et celui de

Clichy ; je ne vais pas vous ennuyer avec des chiffres maintenant mais les deux sites accueillent 273 jeunes ; il y a 53% de garçons et 47% de filles sur le site de Clichy, 60 - 40 sur le site de Bagneux, avec une moyenne d'âge de 20 ans et deux mois exactement. Ce sont des choses qui sont tout à fait satisfaisantes. Au niveau des villes qui se sont mobilisées pour participer au financement de l'école de la deuxième chance, l'année 2013 a vu l'adhésion de la ville de Nanterre et des villes appartenant à cette communauté d'agglomération pour soutenir ce dispositif.

M. FEUILLADE : Au-delà du bilan quantitatif, il y a aussi cette partie qualitative sur laquelle on voudrait intervenir : quel est le suivi, que deviennent ces jeunes à la sortie, quels sont les taux de réussite, quels sont les taux d'emploi, etc... ? Bien sûr l'école de la Deuxième Chance les suit, y compris en entreprise, donc c'est peut-être évidemment prématuré de le demander cette année, mais ce serait bien de voir qualitativement ce que cela donne. Il y a des expériences d'écoles de la deuxième chance qui sont extrêmement positives ; c'est important d'avoir le suivi.

M. LE BOURHIS : Les critères d'analyse sont très variés et assez fins ; globalement je peux vous dire qu'il y a 67% de sorties positives du dispositif. Mais je vous communiquerai l'analyse qui est faite de tous les candidats qui sont reçus, ceux qui vont rentrer ensuite dans le dispositif, ceux qui ne peuvent pas y rentrer, et puis le travail qui est fait.

M. le Maire : L'école de la Deuxième Chance existe depuis très longtemps à Clichy, et s'il a été ouvert une deuxième école à Bagneux, c'est parce que cela marchait à Clichy. Nous n'avons pas tellement de références encore sur Bagneux puisqu'elle vient d'ouvrir mais a priori on peut s'attendre à ce que ça marche aussi bien qu'à Clichy.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

SPORTS

- 19 - Délégation de service public pour la gestion des tennis municipaux et de la cafeteria du Club House du stade Georges Suant : choix du délégataire et adoption du contrat d'affermage à conclure avec l'association Tennis Club d'Antony.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

M. LE LAMER : Permettez-moi une petite liberté : je voudrais faire une annonce concernant un magnifique événement qui se déroule actuellement au Parc de Sceaux, cela se termine dimanche, c'est le tournoi international de tennis handisport en fauteuil, notre ami Jean Pierre vient d'arriver avec un peu de retard après avoir gagné un match à la onzième balle de match, je crois qu'on peut l'applaudir...

Si vous avez un moment de liberté et que vous voulez voir un beau spectacle sportif, allez voir là bas, à la Grenouillère, jusqu'à dimanche 15h.

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Je peux confirmer que le spectacle sportif de tennis auquel j'ai assisté plusieurs fois en week-end est fabuleux, j'ai été époustoufflé.

Sur le tennis -je restais quand même à peu près dans le sujet- sur le choix du délégataire, il y a quand même un souci que l'on retrouve dans une autre délibération d'ailleurs, c'est qu'on n'est pas dans un délégataire unique, or nous n'avons eu qu'une seule réponse ; on n'est pas dans une concurrence libre et non faussée, on est dans une situation de quasi monopole de cette activité ; donc c'est toujours un peu gênant de se

retrouver avec une proposition et un seul candidat, c'est difficile de négocier après.

Ensuite cette association est déficitaire, pas de beaucoup, c'est un peu différent de ce qu'on verra plus tard avec Elixior, elle n'est pas heureuse d'être déficitaire, c'est plus rassurant sur la validité de ses chiffres, mais elle est déficitaire quand même, et donc la redevance qui est basée sur les bénéfices sera peu importante.

Deuxièmement, comme on voit après que la délégation va se faire, je voudrais quand même une réponse officielle sur la levée de la réserve qui est faite dans cette délégation, cette demande de délégation sur les aménagements des terrains ; en effet la redevance est réduite quasiment de moitié parce que l'association du tennis club demande des aménagements sur les surfaces et sur l'accessibilité ; donc est-ce qu'on connaît la réponse et le calendrier prévisible pour avoir une idée de la redevance qui sera obtenue par la ville en conséquence ?

M. LE LAMER : Sur l'appel à concurrence vous avez raison, mais vous comprenez bien le principe : si le tennis club répond, s'il est le seul à répondre c'est justement parce que l'activité seule de l'affermage est au mieux équilibrée et au pire légèrement déficitaire ; donc quelqu'un de l'extérieur qui viendrait prendre cela se casserait à tous les coups la figure parce que dans l'affermage, vous l'avez peut-être vu, il y a quand même des obligations que la ville impose, pour les écoles, pour les retraités et autres ; il y a des créneaux qui pourraient être loués par n'importe quel privé qui sont imposés par la ville au délégataire. Donc quelque part on a essayé de trouver un accord avec le tennis club pour qu'il accepte de nous rendre service en s'occupant de la gestion des terrains.

Concernant le déficit de la cafétéria, vous avez raison, mais n'oubliez pas que le tennis club, c'est un peu comme une maison mère et une filiale. La maison mère du tennis club se porte relativement bien pour l'instant, elle a bien remonté la pente par rapport à il y a trois ou quatre ans, et quelque part a une capacité à faire face à un éventuel déficit de sa filiale. Les comptabilités sont séparées mais encore une fois, si une année l'activité cafétéria est déficitaire, le club peut prendre le relais, d'autant plus que la capacité du club à réquisitionner les terrains couverts au profit de ses adhérents par rapport à des locations qu'elle pourrait faire par ailleurs est bien mise en exergue dans le rapport que vous avez reçu.

Concernant les travaux, pour l'instant nous avons reconduit le contrat à l'identique et nous avons cherché une clause qui nous permette de rapidement sortir du contrat actuel le jour où des aménagements de terrain seront faits, ainsi que l'accès aux terrains, parce que l'idée, pour faire en sorte que la cafétéria ne soit pas trop déficitaire, est de dire : ce n'est peut-être pas la peine d'avoir un gars de 8h à 22h qui va servir trois cafés entre 8h et 11h et un café entre 14h et 17h. Donc on va les aider à ne pas ouvrir la cafétéria toute la journée et toute l'année, et pour cela il faut par contre, et on est assez catégoriques là-dessus, que les Antoniens puissent jouer au tennis dans la journée. Donc on va réfléchir à une solution permettant aux Antoniens d'accéder aux terrains sans forcément la présence de personnel humain.

Concernant la période des travaux, on avait prévu de faire cela assez rapidement, en septembre 2014, mais on se rend compte que ce n'est pas si simple que cela, il faut faire une étude de revêtement, une étude d'accès aux terrains, ce n'est pas facile, et donc on pense qu'on va plutôt reculer à l'été 2015 vraisemblablement. Et pour la rénovation des terrains, nous sommes en négociations pour l'instant.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 abstentions.)

AFFAIRES DIVERSES

- 20 - Délégation de service public pour la gestion du poney club et de la ferme d'Antony : choix du délégataire, adoption du contrat d'affermage à conclure avec la société Poneyland et adoption des tarifs correspondants.

(Rapporteur : Mme Léon)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LEON : Comme vous le voyez, les tarifs du poney club n'ont pas beaucoup bougé malgré la hausse de la TVA qu'ils subissent depuis un an, il y a simplement l'unité de valeur qui a augmenté de 35 centimes. Malgré cette augmentation cela reste moins cher que la moyenne des autres poneys-clubs du département.

M. MEUNIER : Une simple remarque : on a beau dire tout ce qu'on veut sur les tarifs, force est de constater que ce n'est pas une activité particulièrement donnée et accessible à tout le monde, le poney-club.

Mme HAGEL : Il y a 700 licenciés, M. Meunier vient de nous dire que c'était une activité qui n'est pas bon marché, c'est exact, mais ce n'est pas là-dessus que je voulais intervenir. Je voudrais dire que la convention n'est pas respectée en ce qui concerne la Ferme ; il y a énormément de gens ici qui doivent comme moi aller à la Ferme... Une ferme, c'est un lieu nettoyé, avec des animaux rassemblés, visibles, parce que certes il y a 700 licenciés mais ce sont des milliers d'Antoniens qui passent chaque semaine à la Ferme pour voir les chevaux mais surtout et beaucoup les animaux de la ferme. Par exemple : les panneaux pédagogiques, qui existent dans la convention, il n'y en a pas du tout ; c'est pourtant une

obligation du délégataire de mettre en place des panneaux pédagogiques présentant les animaux et leurs caractéristiques, et il n'y en a aucun.

D'autre part sur les animaux qui sont listés, certains ont disparu, le cochon a été sans doute mangé...Il y a des milliers d'Antoniens qui vont à la Ferme, c'est vraiment quelque chose qui concerne énormément de familles, et je le répète, la convention n'est pas respectée.

Je ne voterai pas cette délibération, je m'abstiendrai parce que je trouve qu'on se moque des Antoniens !

M. SERIN : Ce que vous dites, Mme Hagel, est faux, vous n'y allez pas souvent apparemment, moi j'y vais tout le temps et ce n'est pas exact.

Mme HAGEL : Moi aussi j'y vais et je ne vous y vois jamais !

M. SERIN : Il y a des lapins et des poules, et une vache.

Mme HAGEL : Les lapins et les poules, d'accord il y en a, et la vache est revenue cette semaine, et c'est tout !

M. RUFAT : Dans les trois secondes qui me restent après les cochons et les vaches, je voudrais dire que dans la délégation il est prévu des activités scolaires avec une priorité à la ville d'Antony ; j'ai déjà posé la question en commission, je n'ai toujours pas de réponse sur combien d'écoles d'Antony vont profiter du poney-club ; c'est dans la délégation.

M. le Maire : Il vous sera répondu dans la prochaine commission car nous n'avons pas les éléments ici.

Mme LEON : D'abord ce n'est pas une obligation, c'était une priorité au cas où les écoles le demandent, et il n'y a pas tant d'écoles qui demandent cette activité.

M. le Maire : Les écoles servent d'abord à apprendre à lire et à écrire.

Mme LEON : Nous recevons aussi d'ailleurs des demandes d'autres communes, et même des CLIS, ainsi que des associations d'enfants

handicapés, etc...Cela fait partie de leur convention, ils respectent très bien et le font très bien notamment pour l'accueil des enfants handicapés.

(Vote à main levée sur le choix du délégataire : 42 voix pour et 7 abstentions)

(Vote sur les tarifs : 42 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions)

- 21 - Avis du conseil municipal sur le principe de la délégation de service public pour la fourrière automobile.

(Rapporteur : Mme Sansy)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : C'est une requalification si je comprends bien, on a vu ça en commission, on change la délégation, et comme je n'ai pas eu le temps de poser la question, est-ce qu'il y a une clause prévue pour le loyer, puisqu'on met à disposition un terrain, on dit que le loyer sera fixé en conseil municipal, avez-vous une idée du montant du loyer qui sera demandé à ce délégataire ? Ce sont 2000 mètres carrés. Je suppose que c'est dans votre budget et que vous avez une petite idée, le délégué au budget devrait le savoir ?

M. le Maire : Ils payent déjà un loyer, cela rentrera dans la délégation, mais ils payent déjà un loyer puisqu'ils occupent le terrain.

M. RUFAT : Et vous allez maintenir le même loyer ?

M. le Maire : On va voir, nous n'avons pas encore réfléchi à la question, ils payent déjà plus de 5000 €.

Mme SANSY : Vous avez un autre document qui concerne la fourrière un peu plus loin, vous avez le détail de l'actuel contrat.

M. RUFAT : Oui, l'actuel contrat, pas le futur. Je parlais du futur.

Mme SANSY : Ce sera du même ordre.

Mme DELPECH : J'avais une question sur la redevance proportionnelle au chiffre d'affaires, c'est un peu curieux, vous dites que vous recevez 5000 €, quelle est la proportion de cette redevance par rapport au chiffre d'affaires ?

M. le Maire : 6% du chiffre d'affaires ; le chiffre d'affaires est de 90 000 et ils payent 6% de 90 000.

Mme SANSY : Le compte d'exploitation vous a été fourni.

M. le Maire : Le chiffre d'affaires est peut-être de 100 000 € maintenant, et la redevance s'élève à 5000 €.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix pour et 2 abstentions)

- 22 - Fixation du montant des Bourses de l'Aventure et de la Création pour l'année 2014 (1^{er} jury).

(Rapporteur : M. Passeron)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme DELPECH : Juste une petite question : est-ce que des représentants de l'opposition peuvent faire partie du jury ?

M. PASSERON : Non, ce n'est pas envisagé.

M. le Maire : Non, ce n'est pas prévu. Le jour où l'opposition sera constructive, on verra. Quand elle est destructive, ce n'est pas la peine de l'introduire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 23 - Fixation du montant des Bourses du dispositif « Cap sur le Monde » pour l'année 2014 (1^{er} jury)

(Rapporteur : M. Passeron)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
Délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)**

**- 24 - Adoption du programme d'actions relatif aux subventions
départementales au titre du Pôle Solidarités pour l'année 2015.**

(Rapporteur : M. Aït-Ouaraz)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Les actions de prévention sont absolument importantes et nécessaires et loin de nous l'idée de les mettre en cause, par contre on aurait deux questions :

- D'une part pourrions-nous savoir le nombre et les qualifications des animateurs qui s'occupent de ces différentes actions ?
- D'autre part des évaluations tant qualitatives que quantitatives sont effectuées régulièrement par les financeurs, pourrions-nous avoir le bilan de ces activités ? Des activités de ces dispositifs ?

M. AÏT OUARAZ : Merci de votre soutien sur ces différentes actions. Pour répondre à votre première question concernant le nombre, nous avons une équipe de 6 personnes, 5 éducateurs et un médiateur. Concernant les qualifications, si vous souhaitez connaître les CV complets, nous pourrions éventuellement vous les transmettre. A l'intérieur d'un CV, vous avez ces différentes informations. Pour les 5 personnes on vous communiquera les différentes qualifications mais je pense que vous pouvez constater sur le terrain qu'ils mènent un travail de très belle qualité.

Mme CHARRIER : On aimerait bien le constater, le problème c'est qu'on n'est pas sur le terrain et donc on ne se rend pas compte de ce qui est véritablement réalisé.

M. AÏT OUARAZ : J'en viens à votre deuxième question qui est l'évaluation : il y a eu un dispositif d'évaluation qui est demandé par les financeurs et également par nous, il y a des audits techniques réalisés régulièrement, on verra quelles informations peuvent être communiquées, mais je n'y vois aucun inconvénient.

Mme DELPECH : J'interviens dans le même sens : nous regrettons que vous nous demandiez d'adopter un programme d'actions alors qu'on a une présentation seulement du dispositif global général, on n'a pas d'autres précisions sur ces actions pour 2015 ; on ne sait pas quels quartiers sont concernés par le travail de rue. Est-ce que la prévention des 6-14 ans ne concerne que le Noyer Doré par exemple ? C'est dommage, c'est un programme d'actions qui est très flou.

M. AÏT OUARAZ : Concernant la localisation du travail de rue, effectivement il est détaillé, je peux le répéter sans souci : premièrement l'équipe intervient au niveau du quartier du Noyer Doré qui regroupe beaucoup de problématiques de ce type, cette équipe intervient aussi dans d'autres quartiers : Le quartier Pajeaud, Guillebaud, La Fontaine, Antony centre où cette équipe est intervenue à plusieurs reprises au niveau de la dalle du RER, ou à côté du Mac Donald ; c'est une équipe compétente et réactive qui connaît bien le travail qu'elle a à faire et qui sait se retirer aussi au bon moment.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 25 - Dénomination du parc situé dans le quartier Bas Graviers/Crocheteurs.

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Honnêtement, là encore, cette délibération à l'égard du conseil municipal est la preuve qu'on se moque de nous ! On a inauguré il y a deux jours, ou plutôt on l'a annoncé, les panneaux sont mis, vous avez envoyé des invitations avec le nom dessus, si la majorité du conseil municipal avait un peu de cran, je pense qu'elle devrait voter contre, et je l'invite à voter contre parce que franchement c'est vraiment se moquer et de la minorité –mais ça on en a l'habitude, ce n'est pas très bizarre– et de votre majorité, je trouve franchement que c'est scandaleux !

M. le Maire : Mais la majorité était au courant !

M. FEUILLADE : L'acte juridique, on le prend ce soir, alors sur le fond, évidemment, que ce soit un alisier ou un arbousier, on s'en « tape » un peu ! Mais c'est sur le principe, c'est du mépris !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 abstentions.)

Mme HAGEL : Vous vous moquez vraiment de nous !

M. le Maire : Un petit peu, c'est vrai.

- 26 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein des organismes suivants :

- . Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole »**
- . Association « Ecole de la 2^{ème} Chance des Hauts de Seine (E2C92)**
- . Commission Communale des Impôts Directs.**

(Rapporteur : M. Sénant)

M. le Maire : Pour le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole », je suis candidat ainsi que Pierre Médan comme suppléant.

Ensuite, sur l'Association « Ecole de la Deuxième Chance des Hauts de Seine : Jean Yves Le Bourhis est candidat.

Et enfin vous avez la liste des représentants des contribuables que nous présentons, qui ne sont pas des élus en principe.

(Vote à main levée sur Paris Métropole : 42 voix pour, 5 abstentions et 2 Ne Prenant Pas Part au Vote)

(Vote sur l'école de la Deuxième Chance : 42 voix pour, 5 abstentions, 2 Ne Prenant Pas Part au Vote)

(Vote sur la Commission Communale des Impôts Directs : 42 voix pour, 7 abstentions)

- 27 - Communication du rapport d'activité du service public délégué de la restauration scolaire pour l'année 2013.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : Après avoir étudié ce rapport d'activité avec beaucoup d'attention et d'intérêt, nous avons quelques questions et quelques propositions.

Page 21 figure le tableau des impayés mais celui-ci n'est pas complet, nous souhaiterions avoir une répartition des impayés selon les tarifs. En effet, si l'on veut effectuer une analyse fine de ces impayés et notamment tenter de faire la différence entre négligence et difficultés, il nous faut un tableau par tarif.

M. le Maire : 61% des familles sont au taux maximum et à l'arrivée il n'y a pas d'impayés ou presque pas, vous voyez les impayés qui passent en non valeur, il y en a très peu. En fait c'est de la négligence pure et simple.

Mme HAGEL : Cela ne résout pas le problème, il y a un réel problème qui remonte très clairement des familles Antoniennes, c'est le tarif des

barèmes du milieu, c'est-à-dire des classes moyennes ; or il y a vraiment une demande de la part de cette catégorie de parents pour que les tarifs soient réétudiés ; il semble quand même qu'actuellement c'est à ce niveau-là qu'il y a un problème. Donc nous demandons tout simplement officiellement qu'il y ait une nouvelle étude des tarifs avec si possible un « relissage », notamment sur ce milieu de barèmes.

M. le Maire : Ce que vous demandez, c'est que les tarifs intermédiaires aient un taux d'effort inférieur aux personnes modestes ?

Mme HAGEL : Non, on fait un barème, on le remodèle globalement ; ce que je vous dis là, M. le Maire, et les associations des parents d'élèves quelles qu'elles soient disent la même chose, c'est qu'effectivement il y a un souci en ce qui concerne les barèmes...

M. le Maire : Si le taux est de 0,1 pour tout le monde, pourquoi y aurait-il un souci pour certains ?

Mme HAGEL : Pour certains c'est trop.

M. le Maire : Qu'est-ce que vous voulez ? Vous voulez qu'on fasse 1 pour les pauvres, 0,5 pour les moyens et 2 pour les riches ? Ce serait un taux progressif.

Mme HAGEL : On veut réétudier ce barème, c'est tout.

M. le Maire : Un taux d'effort ne peut pas être changé ; cela ne peut pas changer pour certains en tout cas, cela ne peut être que pour tout le monde ou pour personne.

Mme HAGEL : On ne peut pas réétudier un taux d'effort ? Alors écoutez, on dira aux parents que ce n'est pas possible de réétudier, on leur dira.

M. le Maire : Ou alors on va faire comme autrefois des quotients familiaux ?

Mme HAGEL : Non, on peut réétudier un barème, j'appelle cela un barème même si ça n'en est pas vraiment un, on peut réétudier de manière à relisser...

M. le Maire : Non, ou alors on le change pour tout le monde.

Mme HAGEL : Alors on le change pour tout le monde, oui.

M. le Maire : Même pour les riches !

Mme HAGEL : Oui, si c'est tout le monde, c'est tout le monde !

M. le Maire : Et donc les contribuables paieront, c'est ça votre proposition ?

Mme HAGEL : Il faut réétudier, il y a une réelle demande pour cela.

M. RUFAT : Je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Mme Hagel. On a revu les taux d'effort tout à l'heure, donc ça veut bien dire qu'on peut revoir les taux d'effort.

M. le Maire : Oui mais pas seulement pour les classes moyennes.

M. RUFAT : Ce que j'ai toujours dit ici et ce que veut dire Mme Hagel, c'est que la progressivité peut être revue, donc on revoit le taux d'effort, évidemment ça touche tout le monde, c'est la progressivité.

M. le Maire : Mais ce n'est pas progressif, c'est un taux qui est le même pour tout le monde.

M. RUFAT : D'accord mais la pente, on peut la diminuer pour tout le monde.

M. le Maire : Mais non ! C'est un pourcentage.

M. RUFAT : Oui, c'est un pourcentage et on peut très bien diminuer le pourcentage.

M. le Maire : Alors pour tout le monde.

M. RUFAT : Oui, pour tout le monde.

Mme HAGEL : J'ai bien dit pour tout le monde.

M. RUFAT : L'année dernière on avait commencé l'année avec une commission, ce serait l'occasion de revoir cela parce que l'application du taux d'effort et la variation de la population mériteraient sans doute une analyse plus complète que le temps que l'on a ici ou en commission simple ; la progressivité par rapport aux ressources est fixe et si vous faites une progression plus lente, il est sûr que les personnes moins nanties paieront moins, et cela va aller plus loin dans la progression, donc vous toucherez moins de gens au taux maximum. Vous le savez, on en a discuté plusieurs fois.

M. le Maire : Alors votre proposition est de baisser le taux d'effort pour tout le monde.

Mme HAGEL : Mais oui.

M. RUFAT : Réduire le taux d'effort, revoir, et ça dépendra de la répartition actuelle du taux d'effort sur la population.

M. le Maire : Vu les circonstances actuelles, il n'est pas possible de baisser le taux d'effort, il n'en est pas question.

Mme HAGEL : Visiblement les tarifs, vous avez décidé de ne pas les bouger, alors on va parler d'autre chose :

Il nous semble nécessaire de poursuivre l'amélioration de la qualité et toute la partie éducation autour de l'alimentation, néanmoins j'ai quelques questions : 2,4% de produits locaux c'est vraiment très peu ; il faudrait pouvoir développer ce poste, il y a des possibilités et on pourrait vous donner des informations très précises là-dessus.

M. le Maire : Le cochon de la ferme d'Antony n'y a pas suffi.

Mme HAGEL : Il s'agit de l'alimentation de nos enfants !

On voudrait des précisions sur ce qu'on appelle les produits locaux ; d'autre part dans ce rapport...

M. le Maire : Vous pouviez poser vos questions en commission.

Mme HAGEL : Non, il n'y a pas eu de commission.

M. le Maire : Si, et M. Rufat était là.

Mme HAGEL : J'ai deux autres petits points et je voudrais faire deux autres propositions : dans ce rapport il n'est absolument pas fait mention ni des OGM ni des huiles de palme et je pense qu'on devrait demander au délégataire de faire un effort dans ce domaine.

D'autre part, nous faisons une autre proposition : comme dans d'autres villes, il est possible de faire ce qu'on appelle « une journée sans viande » et de la remplacer par des protéines végétales, par des légumes secs par exemple, et on sait très bien que les enfants comme les adultes, dans notre pays, quelle que soit leur situation sociale, mangent beaucoup trop de viande. Nous demandons cela. Et cette mesure a en plus un intérêt économique, ça fait baisser le coût du repas. Donc, M. le Maire, s'il vous plait, c'est un sujet important, mais je me rends compte que même si je fais court, au lieu de chercher à trouver des solutions pour résoudre les problèmes, ce conseil cherche surtout à faire taire ceux qui les posent.

M. le Maire : Vous voulez un buffet sans viande tout à l'heure ?

Mme HAGEL : Pourquoi pas ? Mais vraiment le niveau de débat de ce soir n'est pas élevé !

M. RUFAT : Je voudrais revenir sur deux éléments du rapport : ce rapport a fait l'objet d'un suivi technique par une personne de l'équipe des fonctionnaires qui fait très bien son travail et qui permet de garantir la qualité des repas ; je tiens à le souligner même si on l'a dit plusieurs fois ; je pense que c'est un exemple d'une délégation qui a été suivie et qui est faite correctement sans trop de dérives.

En revanche, sur le plan financier, on ne peut pas dire la même chose : vous avez vu que les chiffres qui sont proposés sont stupides. Une

société qui présente des bilans négatifs consécutifs sans dire qu'elle va faire quelque chose, c'est assez préoccupant et assez distant de ce qu'on a pu voir dans d'autres circonstances. Donc le suivi financier de cette délégation a été inexistant, en revanche le suivi technique de cette prestation est tout à fait correct. Je voulais le souligner.

M. le Maire : Merci. La réponse à votre question, c'est qu'il est clair pour nous aussi que les chiffres communiqués sont faux, mais ce n'est pas grave, cela n'a aucune conséquence pour Antony ni sur les repas ni sur les prix que l'on paye.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 28 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la fourrière automobile pour l'année 2013.

(Rapporteur : Mme Sansy)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Pas de questions sur la fourrière ? M. Rufat les a posées en commission.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 29 - Communication du rapport d'activité du service public pour la gestion du funérarium pour l'année 2013.

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation)

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 30 - Communication du rapport d'activité du service public délégué du stationnement pour l'année 2013.

(Rapporteur : Mme Precetti)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : M. Rufat a posé beaucoup de questions en commission, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. RUFAT : J'en ai posé beaucoup en effet, et donc je me limiterai, mais c'est pour le procès verbal : là encore une partie des chiffres sont sujets à caution parce que leur enquête de qualité, je ne parle pas des chiffres financiers, je parle de la prestation et des enquêtes qualité, le délégataire prétend qu'il n'a pas fait les choses comme il faut et donc les valeurs qui nous sont présentées sont très intéressantes : d'après lui la moitié des voitures ne payent pas leur stationnement, et il y a seulement 2% qui sont verbalisés, ce sont des chiffres qui interpellent et qui posent question, et comme on n'a pas la fiabilité voulue, c'est dommage qu'on en reste là, ce serait bien qu'on ait les vrais chiffres et qu'on sache la politique que la ville entend mener dans ce domaine-là.

Mme PRECETTI : Il est bien entendu que le chiffre n'était pas significatif pour l'année passée, on attend donc l'année prochaine.

M. RUFAT : Si le taux de respect est de 46%, cela veut dire que plus de la moitié des véhicules sont en infraction.

Mme PRECETTI : Oui mais il est bien dit que ces chiffres ne sont pas significatifs.

M. le Maire : Ce n'est pas fiable.

M. RUFAT : C'est bizarre, on dit que la moitié des voitures sont en infraction et les demandes d'enlèvement n'augmentent pas, donc il y a quelque chose qui cloche dans cet agencement.

M. le Maire : A mon avis les chiffres sont faux ; quand on stationne sa voiture on n'a pas l'impression qu'on peut être complètement tranquille, surtout rue Mounié.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 31 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la gestion du poney-club et de la Ferme d'Antony pour l'année 2013.

(Rapporteur : Mme Léon)

(Lecture du rapport de présentation)

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 32 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la gestion des tennis municipaux et de la salle de convivialité du club house du stade Georges Suant pour l'année 2013.

(Rapporteur : M. Le Lamer)

(Lecture du rapport de présentation)

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- Questions diverses

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, depuis le conseil municipal du 10 avril, des événements importants se sont produits en ce qui concerne la politique de la ville ; en effet, alors que plusieurs quartiers prioritaires des Hauts-de-Seine se sont vus retirés du dispositif, le Ministère de la Ville a fait le choix de retenir le quartier du Noyer Doré dans les 1300 quartiers de la géographie prioritaire.

Nous ne doutons pas que vous vous en réjouissiez, mais cela exige des contreparties et la volonté de la commune d'entrer dans ce nouveau dispositif. Monsieur le Maire, pourriez-vous nous confirmer votre intention de signer ce contrat Ville avec l'Etat ? Comptez-vous poursuivre les actions engagées depuis deux mois dans ce quartier qui visent à mettre en place une participation citoyenne effective ? Allez-vous créer un conseil de citoyens dont le fonctionnement est parfaitement décrit dans

l'article 7 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale. Quand et comment ?

En un mot, quels projets avez-vous pour ce quartier et quels sont les financements que vous envisagez pour soutenir ces actions ?

M. le Maire : M. Aït Ouaraz va vous répondre.

M. AÏT OUARAZ : Merci pour ces questions ; j'ai noté trois grands points, d'abord, première question : souhaite-on signer ce contrat ? Juste avant de répondre, je voudrais nuancer votre propos : effectivement certes le quartier du Noyer Doré a bien été retenu en géographie prioritaire mais sur une petite partie seulement de ce quartier puisque l'îlot qui semble présenter le plus de difficultés aujourd'hui n'est pas intégré à cette géographie prioritaire. Donc une de nos prochaines actions sera de négocier avec l'Etat pour pouvoir intégrer ou essayer d'intégrer cette zone là. C'est l'ex SEMIDEP, allée de la Tamise, etc... cette zone a été complètement sortie. Donc ce n'est qu'une partie de ce quartier qui a été retenue.

Concernant notre projet : oui, nous avons un projet, un beau projet d'ailleurs, on travaille, il est pratiquement finalisé, on a anticipé les décisions de l'Etat, je vais vous remettre une sorte de macro planning qui présente nos actions pour les prochains mois : on aura des actions avec l'Etat, des négociations, des actions aussi avec le Conseil général et avec le monde associatif. Je vous remettrai ce planning et on pourra le commenter ensemble.

L'annonce du ministère est tombée le 17 juin ; on a rencontré en amont la sous-préfète à la ville avec laquelle nous avons eu un très bon échange, dans la foulée le préfet a envoyé un courrier à M. le Maire, et nous avons d'ores et déjà fixé un certain nombre de dates pour négocier avec l'Etat. Dès début juillet un certain nombre de dates sont posées. Nous avons

également une réunion à la Préfecture de Région, une réunion d'information et de présentation.

L'Etat a pris des décisions, pas tout à fait quand même parce que si on regarde dans le détail, dans le dispositif précédent, l'Etat allouait une enveloppe, il nous disait : « on vous donne tant et merci d'organiser les actions entrant dans ces différentes enveloppes » ; actuellement c'est le contraire, on doit d'abord présenter nos actions et dire à l'Etat : on a besoin de tant. L'Etat nous dira : ok, je finance en totalité ou bien je finance partiellement ; tout cela a été anticipé et on a l'ensemble des éléments pour avancer avec l'Etat.

J'en profite pour souligner que la Préfecture des Hauts de Seine accorde une attention toute particulière à Antony ; ils connaissent l'historique, la qualité du travail qui a été effectué, ils savent qu'on croit en ces dispositifs, donc nous avons une écoute très spécifique de l'Etat et très franchement je crois qu'ils veulent se servir d'Antony comme modèle puisque dans les autres villes retenues les difficultés s'annoncent un peu plus grandes.

Pour répondre à votre troisième question sur le conseil citoyens : oui il va falloir le faire, la loi le précise. Alors vous dites que la loi détaille relativement bien, non, désolé, la loi ne précise pas sur quelles bases sera effectué le tirage au sort. Sauf si vous avez des éléments à m'apporter aujourd'hui, on ne sait pas si c'est sur la base de la liste électorale ou sur la base des fichiers INSEE, cette partie là n'est pas clarifiée aujourd'hui. Mais oui, il va falloir le faire, c'est la loi et on va s'y plier, non seulement il va falloir le faire mais on l'a anticipé puisqu'on a lancé un dispositif de participation des habitants, certes c'est la première brique, on l'a fait avant l'annonce, d'ailleurs vous avez participé aux deux réunions et je pense que vous avez été assez satisfaite des différents

échanges, les réunions ont été sincères et très actives, très dynamiques, donc on ira dans ce sens, tout en restant prudents. C'est un outil pour les habitants qui ne doit en aucun cas être utilisé à des fins politiques et j'y veillerai tout particulièrement.

Mme CHARRIER : Comme vous le dites j'ai participé aux réunions, du moins aux réunions plénières, bien sûr, pas aux autres puisque je n'y étais pas invitée, mais j'étais bien aux réunions plénières, c'était en effet très intéressant et passionnant de voir la participation des habitants ; les habitants étaient très motivés et s'impliquaient vraiment dans ce projet, j'espère qu'ils ne seront pas déçus par la suite.

La question que je voudrais poser est celle de l'implication des deux dispositifs ; comment ils vont fonctionner l'un par rapport à l'autre, il me semble que ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. FEUILLADE : Selon des informations qui me sont parvenues, le 10 juillet prochain le commissaire-enquêteur pour l'enquête publique Massy-Valenton sera désigné ; l'enquête pourrait donc se tenir au début de l'automne. En septembre dernier, lors des réunions préparatoires en Préfecture, préparatoires de l'enquête publique, vous aviez émis des réserves compte tenu de l'absence de réponses aux questions formulées par la ville notamment et par des riverains dans le cadre de la concertation. Puisqu'aujourd'hui il semble évident, puisqu'on nomme un commissaire enquêteur, que l'enquête va avoir lieu, pouvez-vous nous faire savoir, puisque l'Etat avait demandé à RFF de vous donner réponse aux questions légitimes que vous posiez à l'époque, est-ce que vous pouvez nous faire savoir si vous avez obtenu réponses à ces questions, et si vous en avez eu réponses, quelle est la nature de ces réponses ? Je vous remercie.

M. le Maire : Les questions qu'on a posées portaient sur les protections prévues par RFF, l'ensemble des cas qui n'avaient pas été précisés lors de la concertation. Nous n'avons pas de réponses à ces questions ; si d'ici l'enquête publique nous n'avons pas de réponses, évidemment l'avis de la ville sera extrêmement réservé lors de l'enquête publique sur le projet Massy-Valenton. Si RFF n'arrive pas à nous rassurer sur la qualité des protections qu'ils vont fournir, effectivement on ne pourra pas accepter un tel projet.

Maintenant nous verrons ce qu'ils nous diront, ce que l'Etat décidera, nous sommes opposés sur le principe au projet de l'Etat sur Massy-Valenton, parce que nous considérons que ce projet est inutile dans la mesure où l'Etat a abandonné la politique du tout TGV. La SNCF nous dit maintenant : des TGV, on va en faire beaucoup moins, on va améliorer les transports régionaux ; avec le peu d'argent qu'elle a, elle va essayer de le faire, mais elle ne veut plus augmenter systématiquement le nombre de ses TGV parce qu'elle paye trop cher les péages de RFF. RFF demande à la SNCF des péages de plus en plus élevés et la SNCF pour limiter ses charges, réduit le nombre de TGV, surtout sur les lignes les moins rentables que sont les lignes d'interconnexion. Aussi le nombre de TGV au lieu d'augmenter comme vous le disiez dans vos tracts de 20 ou 30 par jour diminue. Donc si le nombre de TGV diminue, pourquoi s'obstiner à faire Massy-Valenton dont l'objet est de permettre de faire passer plus de trains ? C'est absurde. D'ailleurs la SNCF en convient, elle dit : maintenant c'est pour le RER C, ce n'est plus pour le TGV mais pour le RER C. Je veux bien, mais enfin est-ce que c'est vraiment utile de faire un projet aussi lourd et aussi traumatisant uniquement pour le RER C ?

Nous, on pense que non, on pense que sur le fond c'est inutile, et on va le redire encore à l'Etat, que c'est inutile dans cette période de difficultés financières de consacrer encore 50, 60 ou 100 M€ à ce projet. On va lui dire, et on le redira d'autant plus qu'il n'y aura pas de protections supplémentaires proposées aux riverains.

M. FEUILLADE : Je vous remercie mais ce n'est pas moi qui ai annoncé le nombre de TGV comme vous le dites dans votre propos, ce sont les documents RFF qui les annonçaient.

M. le Maire : Oui mais vous y avez cru. Moi, je n'y ai jamais cru parce que je connais un peu le train, vous, vous avez dit y croire pour faire peur aux gens...en réalité on sait qu'il n'y aura pas plus de TGV et que même ils vont diminuer.

M. FEUILLADE : Vous voulez que je ressorte les lettres que vous avez écrites juste avant les estimations précédentes ? J'ai encore vos courriers ; pour une fois on arrivait à peu près à être d'accord, mais c'est plus fort que vous, il faut que vous fassiez dans la provocation. Nos questions n'étaient pas polémiques, moi je dis qu'on a eu raison non pas de faire peur aux gens mais de leur dire ce qu'il risquait de se passer. Je crois qu'on a eu raison et je regrette que vous ne l'ayez pas dit dès le début puisqu'apparemment, vous êtes un grand scientifique dans les chemins de fer, si vous leur aviez dit tout de suite, au lieu de leur dire que vous étiez d'accord, si ...

M. le Maire : Mais si RFF était prêt à nous donner des protections phoniques pour 26 M€ alors qu'il n'y a pas plus de bruit, moi je veux bien les prendre, ces protections phoniques.

M. FEUILLADE : Mais ça ne sert à rien !

M. le Maire : Si, aujourd'hui il y a quand même des trains qui passent, il faut bien les faire rouler, si on nous donne des protections phoniques gratuitement, je les prends.

M. FEUILLADE : Evidemment.

M. le Maire : Vous, vous les refusez.

M. FEUILLADE : Non, ce n'est pas vrai, on ne va pas polémiquer plus longtemps mais ce n'est pas vrai, vous faites de la fausse information, c'est scandaleux !

M. le Maire : Mais non, mais non.

M. MEUNIER : Monsieur Le Maire, les propriétaires de la villa Zerbib située rue Louis à Antony, et oeuvre de l'architecte Maurice Silvy, élève de Jean Prouvé, souhaitent obtenir le classement de cette villa au titre des monuments historiques, et ce afin de la protéger des appétits d'éventuels promoteurs immobiliers. Le Parisien s'en est du reste fait l'écho au travers de deux articles.

Il y a quelques années cette villa a déjà été menacée de destruction suite au rachat par un promoteur immobilier, or elle fait partie du patrimoine historique et architectural d'Antony.

Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour aider les propriétaires de cette villa à obtenir ce classement au titre des monuments historiques ?

M. le Maire : M. Charrieau va vous répondre.

M. CHARRIEAU : Je me suis moi-même déplacé dans cette maison pour la visiter et je suis tout à fait d'accord avec les propriétaires, elle mérite d'être classée, sauf que ce n'est pas nous qui décidons. Il y a eu un essai de classement qui a raté pour un problème de maladie de l'architecte qui devait défendre le dossier à la DRAC, je crois, et malheureusement elle n'a pas été classée parce que le remplaçant n'a pas été aussi convaincant, et donc on est en train de regarder avec les services ce que

l'on peut faire ; malheureusement c'est très difficile de classer un monument historique, je rappelle même que l'église n'est pas classée, et sur le patrimoine d'Antony je ne crois pas qu'il y ait de monuments classés, donc c'est très compliqué. Mais on regarde avec les propriétaires de cette villa ce qu'on peut faire dans le cadre de la loi. Ils se sont entourés d'avocats très spécialisés, très compétents, mais je crains que nous n'ayons pas beaucoup de recours possibles.

M. le Maire : Merci. Nous passons à la dernière question avec Mme Hagel.

Mme HAGEL : Nous avons applaudi avec enthousiasme Jean-Pierre Limborg et la compétition qui se passe actuellement au parc de Sceaux ; j'aimerais bien aussi qu'on applaudisse l'équipe de rugby qui est passée en fédérale 2 et qui, elle, ne dispose pas de moyens je dirais « décents » pour travailler. De fait vous connaissez très bien la situation, j'en suis sûr, je voudrais savoir ce qu'on peut dire aux joueurs, aux personnes qui viennent assister, ils n'ont pas de stade, de fait ils demandent un stade, enfin un terrain synthétique pour s'entraîner, il n'y en a pas, les vestiaires sont dans un état épouvantable, et ils vont recevoir des équipes de Strasbourg et autres qui ont des budgets de 1,5 M€, ou même une ville comme Suresnes, 45 000 habitants, qui a un budget quatre fois supérieur à celui du club d'Antony ! Je pense que ce n'est pas un problème de subvention...

M. le Maire : Le club de rugby a environ 80 000, pratiquement 100 000 € de subventions, et vous voulez lui donner 400 000 ?

Mme HAGEL : Non, la question, ce ne sont pas les subventions, ce sont les équipements.

M. le Maire : Le rugby joue au parc Heller qui n'est pas un stade, qui n'a pas l'agrément.

Mme HAGEL : A l'US Métro ce n'est pas possible.

M. le Maire : Si.

Mme HAGEL : Non, l'US Métro n'a pas l'agrément.

M. le Maire : Si, ils ont joué il n'y a pas longtemps, il n'y aurait pas d'agrément ?

Mme HAGEL : Il y a du bâti qui a été construit quasiment sur la ligne de touche, il n'a pas l'agrément.

M. le Maire : Si, il l'aura.

Mme HAGEL : D'autre part il n'y a pas l'électricité, ils ne peuvent pas s'entraîner le soir.

M. le Maire : Il n'est pas question que le parc Heller devienne un stade de rugby ; le parc Heller est un parc d'agrément qui héberge le rugby mais il n'est pas destiné à être fermé avec de grandes tribunes.

Mme HAGEL : Mais on ne demande pas ça, on demande ce que vous allez faire pour le rugby.

M. le Maire : L'avenir du rugby est à l'US Métro, il n'est pas au parc Heller. Nous avons négocié avec le président de l'US Métro, Monsieur Le Lamer a négocié avec l'US Métro l'accès du rugby à toutes les heures disponibles du stade.

Mme HAGEL : Mais ils ne peuvent pas s'entraîner le soir vu qu'il n'y a pas d'électricité.

M. le Maire : Il y en aura.

Mme HAGEL : Mais on ne met pas l'électricité comme ça, ce n'est pas avec des lampes de poche !

M. le Maire : Il y aura du courant électrique.

Mme HAGEL : Les responsables du club ne sont pas au courant, c'est quand même étonnant !

M. le Maire : Si, ils sont au courant.

Mme HAGEL : Ce qui est scandaleux, c'est que tous les sports ne soient pas traités de la même manière !

M. le Maire : Ils ont 100 000 € de subventions, 85 000 € en subvention et 15 000 en cars, on les a transportés avec des cars municipaux dans tous les coins de France.

Mme HAGEL : On va avoir une magnifique fosse de plongée, on va avoir des équipements superbes au nord et au sud, mais l'équipe de rugby, elle, n'a pas ...

M. le Maire : Je peux vous dire qu'ils ont plus que la fosse de plongée, ce sont 100 000 € nets par an.

Mme HAGEL : Je vous garantis que les dirigeants ne sont pas au courant ; en plus ils ont des sponsors, ils ont des commerçants et des entrepreneurs de la ville qui sont prêts à les sponsoriser.

M. le Maire : Ils ont 49 000 € de sponsorat qui viennent essentiellement des soutiens de l'US METRO.

Mme HAGEL : Le problème, ce ne sont pas les subventions mais les conditions pour jouer ou pour recevoir les clubs visiteurs. Où peuvent-ils le faire ?

M. le Maire : A l'US METRO. Et ils le savent.

Mme HAGEL : Non, ils ne le savent pas, je les ai eus encore au téléphone hier.

M. le Maire : Le club le sait, cela fait une semaine qu'il le sait. Evidemment s'ils comptent sur vous pour trouver une solution, ils peuvent toujours attendre !

Mme HAGEL : Ce que vous dites est scandaleux !

M. le Maire : La séance est levée.

(La séance est levée à 23h40.)